

# La noblesse belge dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960

MARTINE PARET

Maître de conférences, FUNDP Namur

PAUL WYNANTS

Professeur ordinaire, FUNDP Namur

---

Le service de Dieu et de l'Église mobilise-t-il l'aristocratie belge à la période contemporaine? On pourrait en douter si l'on prenait pour argent comptant la description cruelle que Giovanni Arrivabene (Van Nuffel, 1956) a donnée, en 1852, de l'existence vide menée par les nobles de nos régions<sup>1</sup> (Nassau Senior, 1878, 98). Les travaux réalisés en France par Claude Langlois montrent, à l'inverse, que l'aristocratie "apporte son appui aux anciennes familles religieuses", lors de leur reconstitution post-révolutionnaire, et "participe fortement au renouveau congréganiste, en donnant à ce dernier une rapide légitimation sociale" (Langlois, 1984, 273-275). Qu'en est-il pour la Belgique avant Vatican II?

Les études réalisées à ce jour sur la noblesse belge font rebondir la question, en la posant à partir d'un autre angle d'attaque (Janssens, 1998, 313-316). Les partages successoraux morcellent la propriété de génération en génération, au risque de menacer la suprématie des familles aristocratiques. Pour parer au danger, ces dernières diminuent non leur natalité, mais leur nuptialité: une proportion plus élevée de célibataires fait revenir aux branches collatérales les biens des lignées vouées à l'extinction. L'entrée de jeunes nobles dans la vie religieuse s'inscrirait-elle dans cette stratégie visant à contenir l'effet corrosif de la dynamique des héritages? Ne permettrait-elle pas, somme toute, de conférer une position sociale honorable à des héritiers et héritières excédentaires?

---

<sup>1</sup> "They never think of medicine or of the law, and it is only once perhaps in three or four years that a young noble, under the influence of enthusiasm, enters the Church". Tout récemment, un auteur affirmait dans le même sens: "Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la noblesse était absente de l'Église, à l'exception de certaines vocations personnelles, parfois d'ailleurs remarquables" (de Liedekerke, 2000, 46).

Bien qu'il n'exclut nullement pareille hypothèse, le propos de cette contribution ne consiste pas à examiner des problèmes aussi complexes. Plus modestement, notre enquête vise à donner un aperçu sociographique, essentiellement descriptif, de la présence aristocratique dans la vie religieuse masculine et féminine. La période examinée s'étend du Concordat de 1801 à l'approche du Concile Vatican II, avec l'année 1960 comme *terminus ad quem*. Le cadre géographique retenu est le royaume de Belgique, tel qu'il se présente depuis son accession à l'indépendance. Deux préalables s'imposent avant de livrer les résultats de nos investigations. Il faut tout d'abord informer le lecteur de la méthode utilisée et des limites qu'elle recèle. Il convient ensuite de rappeler à grands traits l'évolution que la noblesse belge a connue depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle: pareille dynamique explique un certain nombre de constats effectués lors de l'étude de ce milieu, quand bien même cette dernière serait entreprise principalement du point de vue de l'histoire religieuse.

## 1. MÉTHODE

À l'échelle d'un pays, il n'est guère envisageable d'appréhender l'implication de l'aristocratie dans la vie religieuse en s'appuyant sur le patrimoine archivistique des ordres et congrégations, à moins de consacrer une thèse de doctorat au sujet: d'une part, en effet, la masse documentaire à consulter serait énorme et fort dispersée dans l'espace; d'autre part, elle comporterait des lacunes en raison des destructions – dues notamment aux guerres – qui ont frappé les archives de certains instituts. Bref, une telle démarche reviendrait à chercher des aiguilles dans une botte de foin, sans pouvoir tendre à l'exhaustivité. Le réalisme commande d'aborder la question en utilisant d'autres sources.

Nous avons fondé notre enquête sur les notices généalogiques publiées successivement par l'*Annuaire de la noblesse belge* (de Schaezen, 1932, 5-14), de 1847 à 1950, et par l'*État présent de la noblesse du Royaume de Belgique* (Douxchamps, 1971), de 1960 à 1970. Une telle option soulève cependant des problèmes méthodologiques: ceux-ci tiennent principalement à la qualité relative des sources utilisées, à la délimitation du corpus de notices biographiques constitué sur cette base, enfin à l'hétérogénéité et à la mobilité du milieu aristocratique.

La qualité des indications reprises par l'*Annuaire de la noblesse* et par la collection qui lui fait suite varie selon les périodes, mais aussi selon les familles concernées. Il est cependant possible de procéder à des vérifications, d'apporter des rectifications, d'introduire certains compléments. La confrontation des notices successives et le recours aux instruments de travail cités dans la biblio-

graphie sont souvent utiles à cet égard. À de rares exceptions près, ces mêmes publications permettent d'identifier avec précision les ordres, congrégations, monastères et couvents parfois désignés de manière trop elliptique. Elles renseignent également sur la place que les familles représentées dans notre corpus occupaient dans la hiérarchie sociale, compte tenu de leur patrimoine, de leurs activités professionnelles et de leurs mandats politiques.

Au plan de la délimitation chronologique et géographique, pareille étude recèle nécessairement une part d'arbitraire. Nous souhaitons écarter de notre corpus les religieux et religieuses d'ascendance noble reçus dans la vie conventuelle sous l'Ancien Régime et après 1960. Or la date d'entrée dans les ordres et congrégations manque fréquemment dans nos sources. À défaut, nous nous sommes appuyés sur la date de naissance majorée de vingt ans, âge approximatif auquel postulants et postulantes effectuent leur choix de vie (Duchateau, 1958, 116). En d'autres termes, notre corpus comprend les aristocrates engagés dans la vie consacrée pour autant qu'ils soient nés entre 1781 et 1940, à l'exclusion de tous les autres.

Notre documentation de base concerne uniquement la noblesse belge, que celle-ci ait bénéficié d'une reconnaissance, d'une concession ou d'une incorporation (Braas, 1960). Elle inclut les étrangers – peu nombreux, il est vrai – anoblis par nos souverains, ainsi que les rares aristocrates d'origine belge qui ont pris une autre nationalité, mais dont le pays d'adoption reconnaît ou tolère la qualité nobiliaire. S'y ajoutent les étrangers qui, après naturalisation, obtiennent leur admission dans l'aristocratie belge (le Pas de Sécheval, 1994). N'y figurent pas, en revanche, les ressortissants d'un autre État qui, tout en faisant légitimement valoir leurs titres dans nos régions, n'ont pas été incorporés par le roi dans la noblesse nationale (Braas, 1960, 141-142).

Si cette dernière présente des contours juridiquement délimités, l'appartenance d'une famille noble à une province ou à un arrondissement administratif s'avère plus délicate à établir. En effet, le domicile des religieux et religieuses, lors de l'entrée dans la vie consacrée, est rarement signalé dans les annuaires. Il manque d'ailleurs fréquemment dans les archives conventuelles. De plus, reflète-t-il la véritable insertion des familles qui possèdent plusieurs demeures, résidences et lieux de villégiature? Le critère de l'établissement ou du monastère d'affectation serait plus discutable encore: les ordres et congrégations placent leurs membres dans les endroits où ils le jugent utile, sans égard pour la région d'origine des intéressés (Mattez, 1956, 669). Quant au lieu de naissance, il ne coïncide pas toujours avec celui de la résidence principale. Cependant, il est la seule donnée géographique connue pour l'écrasante majorité des personnes incluses dans notre enquête. Il constitue aussi un assez bon indicateur de provenance avant la première guerre mondiale (Durvaux, 1983,

52). Même après celle-ci, il reste souvent significatif, ainsi que l'ont montré des travaux sociologiques (Mattez, 1956, 655; Duchateau, 1958, 69-70). C'est pourquoi notre ventilation des religieux et religieuses entre provinces et arrondissements repose sur ce type d'indication.

Venons-en à la dernière difficulté qui complique les investigations en pareille matière: l'hétérogénéité et la mobilité du milieu aristocratique. La noblesse a, certes, un statut juridique (Cusas, 1997; d'Ursel, 1994), mais elle ne forme pas pour autant une catégorie sociale homogène (Gaus, 1992, 124). Outre la gradation des titres, il existe des distinctions entre élite ancienne et élite nouvelle, ainsi qu'entre les sphères socio-professionnelles au sein desquelles les personnes évoluent. À cette diversité de situations s'ajoutent l'incessant va-et-vient des lignées, qui apparaissent et disparaissent, les flux et reflux collectifs dus à l'évolution politique, économique et sociale du pays (De Belder, 1977 et 1980), les ascensions et régressions de nature individuelle ou familiale (De Craecker, 1957; Meuwissen, 1994 et 1999). Bref, comme le note un spécialiste averti (Janssens, 1998, 5, 108 et 111),

"la précarité du statut nobiliaire est permanente, parce que la noblesse désigne un rang (...); la position qu'occupe une famille dans la hiérarchie est inévitablement sujette à des variations".

De ces segmentations, de ces allées et venues, nous relèverons au passage l'un ou l'autre symptôme, sans prétendre à une analyse exhaustive: tel n'est pas l'objet principal de notre étude.

## 2. TROIS FLUX À GARDER À L'ESPRIT

Parce qu'ils affectent la population examinée dans la présente contribution, trois flux successifs méritent d'être épinglés: la reconstruction de la noblesse à partir de 1814, son adaptation plus ou moins réussie aux mutations économiques et le recul de son influence politique.

Les décrets de la Constituante qui abrogent les droits, titres et distinctions d'origine féodale sont promulgués dans les départements réunis, le 8 novembre 1795. Napoléon rétablit une noblesse d'Empire, mais celle-ci ne reçoit guère d'ampleur dans nos régions et disparaît même à la fin du régime français (de Ghellinck Vaernewyck, 1987, 50). À partir de 1814, Guillaume I<sup>er</sup> d'Orange-Nassau reconstitue la noblesse. Il y réintègre les deux tiers des lignées aristocratiques existant à la fin de l'Ancien Régime (Janssens, 1981). Il y incorpore aussi des nouveaux venus. La révolution belge de 1830 ne démantèle pas cette pyramide nobiliaire. Toutefois, le constituant de 1831 spécifie qu'il attache

aux titres une portée purement honorifique, excluant ainsi toute distinction d'ordre et tout privilège (de Ghellinck Vaernewyck, 1986). Font, dès lors, partie de la noblesse du royaume ceux qui ont levé eux-mêmes des lettres patentes et ceux qui descendent d'une personne dont la qualité de gentilhomme a été reconnue ou concédée depuis 1814.

Au lendemain de l'indépendance belge, la Couronne veille surtout à protéger les "vieilles gloires". À partir de 1870, elle élève dans la noblesse, en nombre croissant, des industriels, des banquiers, des collaborateurs de la politique financière et coloniale des souverains (De Belder, 1977, 82). Ultérieurement, elle veille à récompenser aussi d'autres personnalités pour services rendus au pays. De 1814 à 1986, 1467 familles ont été officiellement immatriculées dans la noblesse du royaume, dont un tiers se sont éteintes au cours de la même période. Au sein de la population belge, la part relative de cette noblesse demeure assez stable de 1840 à 1939: elle est de l'ordre de 2 à 2,5 familles nobles pour 10.000 habitants. Elle régresse par la suite: en 1986, sur près de dix millions de Belges, on compte 980 familles nobles subsistantes, dont près d'une centaine en voie d'extinction. Environ 385 possédaient cette qualité sous l'Ancien Régime (de Ghellinck Vaernewyck, 1987, 55-56; van der Essen, 1987, 102).

Comme on l'a suggéré précédemment, la position socio-économique de la noblesse s'est profondément transformée de 1801 à 1960. Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, rares sont les aristocrates qui exercent une activité professionnelle dans le secteur privé. Ils sont un peu plus nombreux dans le secteur public, surtout dans la magistrature, l'armée, la diplomatie, l'administration. À leurs yeux, cependant, ce sont là souvent des tâches "désintéressées", assurées plus au titre de service rendu à la société que par esprit de lucre: elles supposent, en tout cas, une fortune personnelle (de Gerlache, 1930, 692). Vers 1815, les quatre cinquièmes des nobles de nos régions se définissent encore comme rentiers (Janssens, 1998, 310-312). Ils se contentent de gérer leurs biens fonciers, qui leur procurent des revenus stables. Sans vraiment travailler, ils vivent dans l'aisance ou le luxe, entretenant famille et domesticité. Au plan local, leur influence demeure considérable tout au long du siècle dernier, voire au-delà (Vandervelde, 1900; Stengers, 1985).

Une telle situation ne change pas du tout en un bref laps de temps. Elle se transforme sur plusieurs générations. Le rang social des nobles ne dépend pas seulement de leur patrimoine, mais aussi de la part que ce dernier représente dans la hiérarchie des fortunes, elle-même affectée par l'industrialisation, par l'urbanisation et par l'ascension de la bourgeoisie (Janssens, 1998, 319). Peu à peu, en effet, la terre cesse d'être la source principale de la richesse: *in fine*, elle en devient la manifestation ou l'ornement (Meuwissen,

1994, 7-8). Elle rapporte moins que les placements mobiliers, tout en générant davantage de charges. Elle échappe plus difficilement aux prélèvements du fisc, surtout à la lourdeur des droits de succession. Enfin, la suppression de la primogéniture – en d’autres termes, le partage des biens entre les héritiers imposé par le Code civil – morcelle progressivement de grandes propriétés: la fragmentation est d’autant plus rapide que les familles nombreuses se ramifient promptement (Meuwissen, 1994, 189-193).

Une partie de la noblesse ancienne comprend qu’il lui faut mobiliser son capital pour le placer dans des affaires plus lucratives. Elle diversifie ses investissements, quitte à emprunter sur garantie hypothécaire (Gaus, 1992, 120). Achetant des valeurs mobilières, elle fait son entrée dans les conseils d’administration de sociétés anonymes. Parfois même, elle prend pied au sein de l’élite dirigeante de l’industrie et de la finance (De Belder, 1980, 496-498). Une autre fraction de l’aristocratie n’adapte pas sa gestion patrimoniale aux temps nouveaux: elle décline inexorablement (de Liedekerke, 2000, 43). Fait significatif, la part de la noblesse parmi les citoyens les plus imposés – les éligibles au Sénat à cens complet – s’effrite: de 1842 à 1892, elle passe de 57,5 à 50%, à 45% même si l’on décompte les anoblis (Stengers, 1975, (111)-(113)).

Pour maints gentilshommes, le choc est rude. Au XX<sup>e</sup> siècle, ils ne se tirent d’affaire qu’en adoptant une “éthique du travail” qui leur ouvre de nouveaux débouchés professionnels (Janssens, 1998, 320). Ils n’ont guère le choix: après la première guerre mondiale, l’impôt sur le revenu et l’inflation sonnent le glas pour les rentiers qui se contentent d’encaisser leurs fermages ou de détacher leurs coupons (Meuwissen, 1999, 21). Puisque leur rôle traditionnel est révolu, les nobles doivent gagner leur vie pour conserver un rang. Bien plus qu’auparavant, ils accordent du prix aux études consacrées par un diplôme, qui préparent aux bonnes situations (de Liedekerke, 2000, 43). Assez souvent, leur capital culturel – éducation, langage, savoir-vivre –, leurs relations, l’entraide de leurs pairs et l’absence de résistance rencontrée dans leur milieu professionnel d’élection favorisent leur insertion dans des sphères élevées (De Craecker, 1957; Smets, 1998).

Bien que des dynasties de bourgmestres nobles se perpétuent quelquefois jusqu’à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l’influence politique de l’aristocratie régresse fortement à cause de l’ascension de la bourgeoisie, puis de la démocratisation de la vie publique. De 1846 à 1939, la part nobiliaire parmi les élus chute de 30 à 2,4% à la Chambre, de 70 à 7% au Sénat. Dans le même intervalle, elle tombe de 62 à 7% au Conseil des ministres. Les gouverneurs de province nobles passent de sept sur neuf, en 1886, à trois sur neuf à la veille de la seconde guerre mondiale. Les effectifs aristocratiques dans les Conseils provinciaux culminent à 16% du total entre 1846 et 1886. Ils ne dépassent pas 1,5% un siècle plus

tard. Par contre, la proportion d'aristocrates parmi les commissaires d'arrondissement demeure plus importante, même si elle diminue quasi de moitié: 37% en 1846, pour 21% en 1939 (van der Essen, 1987). Encore faudrait-il, pour interpréter rigoureusement ces chiffres, tenir compte de la présence d'anoblis parmi les titulaires de telles fonctions. Quoi qu'il en soit, dans l'économie comme en politique, la noblesse a cessé d'être la caste dirigeante par excellence.

### 3. LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU CORPUS

Le corpus de notices biographiques que nous avons constitué sur la noblesse belge engagée dans la vie consacrée réunit 1119 personnes nées entre 1781 et 1940.<sup>2</sup> Voyons comment celles-ci se répartissent selon quelques paramètres classiques: la date de naissance, le sexe, l'origine géographique et le lieu de décès.

La ventilation des religieux et religieuses d'origine noble selon la date de naissance<sup>3</sup> n'étonne guère (voir tableau 1). Peu nombreuses sont les personnes nées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, marquée par la Révolution et ses séquelles. Celles qui ont vu le jour au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle représentent 24% du total. Rappelons qu'une pacification religieuse relative s'instaure en

TABLEAU 1: VENTILATION SELON LA DATE DE NAISSANCE (N. = 1113).

Nés de 1781 à 1800	15	1,4%
Nés de 1801 à 1830	113	10,2%
Nés de 1831 à 1850	154	13,8%
Nés de 1851 à 1900	430	38,6%
Nés de 1901 à 1920	245	22%
Nés de 1921 à 1940	156	14%

1801, avec le Concordat. Cependant, il faut attendre 1830 pour qu'une liberté d'association assez large favorise la multiplication des sociétés de vie consacrée (Art, 1979, 292; Tihon, 1976, 31). De surcroît, la reconstitution de la noblesse belge, supprimée en 1795, ne débute vraiment qu'en 1814. Les personnes nées

<sup>2</sup> Dont 20 seulement - 15 femmes et 5 hommes - sortent du couvent pour renouer avec la vie "dans le monde", parfois pour se marier. Il est fort probable que les annuaires ne signalent pas un certain nombre de passages éphémères dans les ordres et les congrégations.

<sup>3</sup> Celle-ci n'est pas connue avec précision pour 6 personnes.

durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle forment le groupe le plus compact, avec près de 40% du total. Elles connaissent l'âge d'or des congrégations et des monastères, de même que le rayonnement des œuvres catholiques antérieur aux débuts du *Welfare State* (Art, 1979, 292; Tihon, 1976, 34), à une époque où le nombre de familles nobles augmente encore en chiffres absolus. Avec 36% du total, les deux générations suivantes sont un peu moins fournies, surtout la seconde. Celle-ci est contemporaine de la "crise des vocations" (Wynants, 1985) et du repli de l'ancienne aristocratie, au sein de laquelle certains rameaux s'étiolent.

La répartition par sexe des nobles belges engagés dans la vie religieuse est déséquilibrée: 281 hommes (25,1% du total) pour 838 femmes (74,9%). C'est là une manifestation d'un phénomène bien connu des historiens depuis les travaux pionniers de Claude Langlois: la féminisation des cadres permanents du catholicisme aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (Langlois, 1974, 59-64). Cependant, le déséquilibre entre les sexes – trois femmes pour un homme – est moins marqué dans notre corpus que dans l'ensemble des consacrés présents en Belgique: parmi ces derniers, il y a, à la période contemporaine, quatre fois plus de religieuses que de religieux (Tihon, 1976, 36). La différence qui vient d'être constatée s'explique: comparativement aux autres milieux sociaux, la noblesse se singularise par une propension plus forte à entrer dans la vie conventuelle et par un moindre attrait pour le ministère exercé au sein du clergé diocésain.<sup>4</sup>

La distribution des religieux et religieuses nobles par provinces et arrondissements<sup>5</sup> (voir tableau 2), fondée sur les lieux de naissance, soulève des problèmes d'interprétation. Tout d'abord, il faut éviter le piège du déterminisme socio-économique pour l'analyser: un certain nombre de signes tangibles, attestant la présence d'une noblesse terrienne dans un espace déterminé, n'induisent pas nécessairement pléthore de vocations. Nous l'avons constaté à travers une étude de cas, focalisée sur le Hainaut (Paret et Wynants, 2000). Ainsi, le canton de Lens, "pays de châteaux, séjour à la belle saison de quelques grandes familles hainuyères" (Lefèvre et Gubin, 1985, 334), n'est guère prolifique en vocations aristocratiques. Il en est de même pour la zone d'Ath-Belœil-Enghien-Soignies: pourtant,

---

<sup>4</sup> Ainsi, les 805 foyers aristocratiques représentés dans notre corpus ne donnent que 45 vocations dans le clergé séculier, pour 281 vocations masculines dans les ordres et congrégations.

<sup>5</sup> Cette distribution n'est pas connue pour 77 personnes, soit 6,9 % du corpus. On relève 87 religieux et religieuses nés à l'étranger, dont 46 en France. Les autres se répartissent entre 14 pays.

“il n’y a pas de région, dans notre pays, qui compte, sur une étendue proportionnelle, autant de parcs et de châteaux, depuis les fermes élevées jusqu’à la dignité de châtelainie parvenue jusqu’aux manoirs de souche authentique et aux domaines d’Arenberg et de Ligne” (La Belgique illustrée citée par Vandervelde, 1900, 173).

À l’inverse, l’arrondissement de Tournai donne de meilleurs résultats, alors que ses cantons de Celles, Templeuve et Tournai semblent *a priori* peu propices:

“Les cotes foncières de cent hectares et plus y sont plus clairsemées (...). On y trouve, certes, de riches campagnes parsemées de villas et de châteaux, mais il n’y a guère de place pour de vastes domaines” (Vandervelde, 1900, 176-177).

Ensuite, il existe un lien assez évident entre le nombre de vocations aristocratiques données par les provinces et celui de familles nobles qui y sont domiciliées<sup>6</sup> (De Belder, 1977, 82). Dans les deux classements, on retrouve le même duo de tête (le Brabant, suivi de la Flandre orientale), le même tandem de queue, mais inversé (les provinces de Limbourg et de Luxembourg), ainsi que le même groupe intermédiaire, avec cependant quelques différences de rang. Le phénomène d’attraction des grandes villes et de leur périphérie, observé pour le domicile légal de la noblesse (De Belder, 1977, 82-83), est également perceptible dans notre tableau 2: il explique la forte représentation des arrondissements incluant un grand centre, comme Bruxelles, Gand, Anvers et Bruges, dans une mesure moindre Namur et Liège.

Enfin, il est vraisemblable que la fécondité des différentes portions du territoire en vocations nobles est influencée par la plus ou moins grande ferveur religieuse de la population, ainsi que par l’ampleur qu’y a prise le “pilier” catholique.<sup>7</sup> Toujours est-il que notre classement des provinces et diocèses présente certaines analogies avec ceux qu’ont dressés André Tihon, pour l’implantation des religieuses en Belgique<sup>8</sup> (Tihon, 1976, 42), et Jan Art, pour les entrées dans les séminaires diocésains<sup>9</sup> (Art, 1979, 355), ainsi que le montre le tableau 3. La comparaison des deux premiers classements fait apparaître le même tiercé de tête, le même groupe intermédiaire et la même queue de peloton, avec cependant des reclassements au sein des trois sous-ensembles.

---

<sup>6</sup>. Pour les données relatives au domicile des familles nobles, l’année de référence est 1914.

<sup>7</sup>. Telle est l’hypothèse la plus vraisemblable qui s’est dégagée pour l’arrondissement de Tournai, dans l’étude de cas relative au Hainaut évoquée précédemment. Voir également Duchateau, 1958, 51.

<sup>8</sup>. La période de référence est 1880-1900. Elle précède l’arrivée massive de religieuses françaises, qui fausse la comparaison.

<sup>9</sup>. La période couverte s’étend de 1830 à 1965.

TABLEAU 2: DISTRIBUTION PAR PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS  
(N. = 955)

<b>Province d'Anvers:</b>	<b>116 (12,2%)</b>	<b>Province de Hainaut:</b>	<b>74 (7,8%)</b>
Arrondissement d'Anvers:	90	Arrondissement d'Ath:	3
Arrondissement de Malines:	16	Arrondissement de Charleroi:	13
Arrondissement de Turnhout:	10	Arrondissement de Mons:	11
		Arrondissement de Soignies:	8
<b>Province de Brabant:</b>	<b>251 (26,3%)</b>	Arrondissement de Thuin:	1
Arrondissement de Bruxelles:	203	Arrondissement de Tournai:	38
Arrondissement de Louvain:	32	<b>Province de Liège:</b>	<b>72 (7,5%)</b>
Arrondissement de Nivelles:	16	Arrondissement de Huy:	13
<b>Province de Flandre occidentale:</b>	<b>117 (12,3%)</b>	Arrondissement de Liège:	42
Arrondissement de Bruges:	84	Arrondissement de Verviers:	14
Arrondissement de Courtrai:	7	Arrondissement de Waremme:	3
Arrondissement de Dixmude:	4	<b>Province de Limbourg:</b>	<b>32 (3,4%)</b>
Arrondissement de Furnes:	3	Arrondissement de Hasselt:	13
Arrondissement d'Ostende:	7	Arrondissement de Maeseyck:	3
Arrondissement de Roulers:	4	Arrondissement de Tongres:	16
Arrondissement de Tielt:	3	<b>Province de Luxembourg:</b>	<b>36 (3,8%)</b>
Arrondissement d'Ypres:	5	Arrondissement d'Arlon:	1
<b>Province de Flandre orientale:</b>	<b>165 (17,3%)</b>	Arrondissement de Bastogne:	1
Arrondissement d'Alost:	8	Arrondissement de Marche:	13
Arrondissement d'Audenarde:	6	Arrondissement de Neufchâteau:	9
Arrondissement d'Eecloo:	1	Arrondissement de Virton:	12
Arrondissement de Gand:	130	<b>Province de Namur:</b>	<b>92 (9,6%)</b>
Arrondissement de Saint-Nicolas:	13	Arrondissement de Dinant:	38
Arrondissement de Termonde:	7	Arrondissement de Namur:	53
		Arrondissement de Philippeville:	1

Globalement, on peut néanmoins soutenir que les provinces les mieux pourvues en personnel congréganiste féminin et en établissements catholiques procurent le plus de vocations aristocratiques, et inversement. La comparaison du premier et du troisième classement révèle des convergences en ce qui concerne les positions extrêmes de Malines et de Tournai, le rang honorable de Gand et la quatrième position de Bruges. Dans une certaine mesure, les diocèses les plus féconds en vocations pour le clergé séculier sont aussi les plus productifs en religieux et religieuses issus de la noblesse, et inversement. Qu'il y ait cependant des distorsions ne doit pas étonner, en raison d'un phénomène relevé précédemment: les familles de l'aristocratie catholique manifestent plus d'attrait pour la vie religieuse que pour le sacerdoce au sein du clergé diocésain.

TABLEAU 3: CLASSEMENTS DES PROVINCES ET DIOCÈSES SELON LE RANG

Provinces	Religieux et religieuses nobles selon le lieu de naissance	Religieuses en Belgique, 1880-1900, selon le lieu d'implantation
Anvers	4	5
Brabant	1	3
Flandre occidentale	3	2
Flandre orientale	2	1
Hainaut	6	4
Liège	7	6
Limbourg	9	8
Luxembourg	8	9
Namur	5	7
Diocèses	Religieux et religieuses nobles selon le lieu de naissance	Entrées dans les séminaires diocésains 1830-1965
Bruges	4	4
Gand	2	3
Liège	5	2
Malines	1	1
Namur	3	5
Tournai	6	6

Le lieu de décès est connu pour 444 religieux et religieuses de notre corpus. Parmi ceux-ci, 115 (soit 25,9%) meurent dans la province qui les a vus naître. Ils sont 218 (49,1%) à décéder dans une autre province belge que celle dont ils proviennent, dont 97 en Brabant. Quelque 111 personnes (soit 25%) passent de vie à trépas à l'étranger, dont 52 en France, 8 au Congo, autant en Inde et en Italie, 5 en Chine. La représentation du Brabant et celle, non négligeable, de la France, s'expliquent, comme on va le voir, par l'appartenance à des ordres et congrégations prestigieuses, solidement implantés à Bruxelles, dans sa périphérie et Outre-Quévrain.

#### 4. LA RÉPARTITION EN ORDRES ET CONGRÉGATIONS

La forte proportion de vocations aristocratiques qui s'orientent vers les instituts prisés des notables ne constitue nullement une révélation (Duchateau, 1958, 90-91). Encore faut-il éviter les clichés réducteurs en menant une analyse serrée du phénomène. À cet effet, il convient de distinguer les religieux des religieuses. Du côté masculin, en effet, le recrutement noble est beaucoup plus concentré: 281 personnes se répartissent en 17 ordres, dont 3 captent, à eux seuls, près de 80% des effectifs (voir le tableau 4).

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES RELIGIEUX PAR ORDRES (N. = 281)

Ordres	Nombre de religieux	% du total
Jésuites	126	44,8
Bénédictins	73	26
Pères blancs	25	8,9
Scheutistes	10	3,6
Dominicains	9	3,2
Franciscains	9	3,2
Trappistes	8	2,9
Autres	21	7,5

Avec 126 représentants dans notre corpus, les Jésuites, tôt implantés dans nos régions, viennent largement en tête. En termes de recrutement, tous milieux sociaux confondus, la Compagnie occupe d'ailleurs le deuxième rang en Belgique, où elle draine 12% de vocations religieuses masculines (Art, 1979, 287-289). Elle joue, de surcroît, un grand rôle dans la formation des élites (Poncelet, 1907; Deneef et al., 1992). S'il ne doit pas être surestimé (Hupez,

1990 et 1999), le rôle des collèges dans l'attraction des postulants de milieu élevé est incontestable: il prend, en tout cas, des proportions significatives après 1870 au collège Saint-Michel de Bruxelles, que rejoignent notamment des jeunes issus de familles francophones aisées en provenance du nord du pays (Dusausoit, 1988, 38-39). Il ne faut pas négliger non plus l'influence d'une sociabilité plus diffuse, sous la forme de liens personnels noués par les Jésuites avec des nobles mus par un idéal de sainteté laïque. Ces derniers ne se contentent pas de procurer des dons financiers et un appui moral, ni de donner l'exemple à d'autres parents en quête d'un internat sélect pour placer leurs enfants. Ils soutiennent la Compagnie en usant de leur influence: celle-ci se fait sentir bien au-delà des localités où ils ont leur résidence ou leur hôtel particulier. C'est pourquoi les Pères de certaines communautés soignent de telles relations, en entreprenant périodiquement, surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des "tournées des châteaux" (Dusausoit, 1999, 237-241, 244-246, 276-277). Même s'ils demeurent informels, de semblables réseaux donnent probablement des fruits sous la forme de vocations. Quoi qu'il en soit, les affectations – temporaires ou durables – de 79 Jésuites, sur les 126 qui figurent dans notre corpus, sont connues: 30 nobles s'activent dans les missions, principalement au Congo et en Inde; 15 autres sont attachés à des collèges<sup>10</sup> et 13 à des établissements d'enseignement supérieur;<sup>11</sup> ils sont 13, dont une majorité de jeunes, dans les maisons d'études de la Compagnie; 8 exercent leurs activités dans des résidences, parmi les Bollandistes ou au provincialat.

Bien qu'ils soient établis en Belgique plus tardivement que les Jésuites, les Bénédictins occupent la deuxième position, avec 73 représentants de la noblesse. Sans surprise, vu son recrutement assez aristocratique (Chaidron, 1972), l'abbaye de Maredsous – avec 28 moines – est la mieux représentée. Elle est fondée en 1872 grâce au concours de la famille Desclée qui, anoblie, s'installe dans le voisinage (Ghysens, 1973; Bertrand, 1971). Depuis 1881, le monastère est doté d'une école abbatiale avec pensionnat, fréquentée par des jeunes "de bonne famille", originaires des différentes régions du pays. Les abbayes de Saint-André-lez-Bruges – avec 21 moines, dont 3 détachés au prieuré californien de Valeyrmo – et du Mont-César – avec 1 moine – sont

---

<sup>10</sup> Soit, dans l'ordre décroissant, Bruxelles (Saint-Michel), Charleroi (Sacré-Cœur), Mons (Saint-Stanislas), Turnhout (Saint-Joseph), Gand (Sainte-Barbe), Namur (Notre-Dame de la Paix) et Godinne (Saint-Paul). On note l'absence d'autres collèges jésuites, tels Alost, Anvers, Liège, Louvain, Tournai, Verviers...

<sup>11</sup> Outre les FUNDP-Namur et l'UFSIA-Anvers, il s'agit de l'Institut Gramme, des Facultés de Calcutta, de l'Université de Saint-Louis (USA) et de l'Institut biblique pontifical de Rome.

également connues pour leur rayonnement dans les classes supérieures: la langue véhiculaire y est d'ailleurs le français (Art, 1977, 59). L'abbaye de Wavreumont reçoit un postulant noble. Celles de Termonde et d'Affligem, réputées "flamandes" (Verstrepen, 1984, 167), n'en accueillent aucun. À nouveau, les missions du Congo – avec 16 moines – et d'Inde – avec 1 moine – absorbent une part non négligeable des effectifs issus des couches supérieures de la société.

L'engouement des jeunes aristocrates pour l'apostolat missionnaire explique probablement le succès relatif des Pères blancs et des Scheutistes. Il faut apprécier ce résultat en se souvenant qu'il s'agit, en l'occurrence, d'instituts assez récents: la congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut) n'est pas érigée avant 1862 (Verhelst, 1986, 126), tandis que la société du cardinal Lavigerie, fondée en 1868, établit sa première maison en Belgique en 1885 seulement (Casier, 1978). Pour leur part, les Dominicains (Bogaerts, 1969) ont un recrutement socialement diversifié, qui leur permet une présence limitée dans les milieux nobiliaires. Implantés dans la petite bourgeoisie et la classe moyenne, où ils attirent des candidats-prêtres, mais aussi dans les milieux paysans et ouvriers, dont provient la majorité de leurs frères (Laureys, 1992, 63), les Franciscains sont catalogués comme un ordre relativement "volks" (Verstrepen, 1984, 167). Y aurait-il, chez les grands notables, un obstacle psychologique ou une barrière mentale à l'insertion dans un tel mode de vie consacrée, fortement axé sur la simplicité? Formulée à l'occasion d'une étude de cas centrée sur le Hainaut (Paret et Wynants, 2000), pareille hypothèse n'est pas infirmée au plan national.

Passons aux filles de la noblesse entrées dans les couvents et les monastères. Quelques constats s'imposent d'emblée, à la lecture du tableau 5. Tout d'abord, on est frappé par l'absence de nombreux instituts diocésains de vie active, fondés en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Manifestement, les familles de notables ne prisent guère ces sociétés à enracinement régional, de rang modeste et dont l'apostolat est généralement orienté vers les milieux populaires. Ensuite, l'éclatement de la vie consacrée féminine (Mattez, 1956, 650-651; Tihon, 1976, 45) est manifeste. Les 804 religieuses d'ascendance noble dont nous connaissons l'affiliation<sup>12</sup> se répartissent entre 87 ordres et congrégations. Les instituts qui reçoivent au moins 10 femmes figurant dans notre corpus sont au nombre de 20. Enfin, le terme de "Dames" revient dans la dénomination officielle ou officieuse de plusieurs sociétés. Il traduit une prétention à faire partie de "l'ari-

---

<sup>12</sup> Celle-ci n'a pu être établie pour 34 personnes.

stocratie conventuelle": comme le fait remarquer un spécialiste averti, "personne, en effet, ne confondrait une Dame du Sacré-Cœur avec la piétaille des sœurs des diverses congrégations diocésaines" (Langlois, 1984, 192).

TABLEAU 5: RÉPARTITION DES RELIGIEUSES PAR ORDRES ET INSTITUTS (N. = 804)

Instituts	Nombre de religieuses	% du total
Dames du Sacré-Cœur	169	21
Chanoinesses régulières de Saint-Augustin (congrégation de Notre-Dame)	60	7,5
Dames anglaises de Bruges (Chanoinesses régulières du Latran, puis de Windesheim)	46	5,7
Carmélites déchaussées	45	5,6
Bénédictines	42	5,2
Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	39	4,9
Dames de l'Assomption	32	4
Visitandines	31	3,9
(Dames) Auxiliatrices des Âmes du Purgatoire	28	3,5
Franciscaines missionnaires de Marie	21	2,6
Dames de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement	20	2,5
Rédemptoristines	17	2,1
Dames de Saint-André (Tournai)	14	1,7
Sœurs de Notre-Dame (Namur)	13	1,6
Bénédictines missionnaires des Paroisses (Bruges)	12	1,5
Dames de Marie Réparatrice	12	1,5
(Dames) Hospitalières du Sacré-Cœur (Woluwé)	11	1,4
Religieuses de la Vierge Fidèle	11	1,4
Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie (Gand)	10	1,2
Petites Sœurs des Pauvres	10	1,2
Autres congrégations	161	20

Quelques autres tendances se dégagent si l'on regroupe les instituts les mieux représentés par secteurs d'activité, en utilisant des instruments de travail à cet effet (Belgique monastique; Molette, 1974; Monasticon du Bénélux, 1980;

Pellicia et Rocca, 1974 sv.; Tyck, 1892; Wynants, 1981a, 1982 et 1998). Avec 345 religieuses sur 643, la prépondérance des enseignantes est nette. Les contemplatives - 179 moniales - viennent en deuxième position. Les instituts à apostolat mixte (enseignement, soins et œuvres diverses) occupent le troisième rang, avec 77 religieuses. Les hospitalières et les congrégations à but spécifiquement missionnaire ferment la marche: ces deux catégories réunissent chacune 21 personnes. Cependant, pareil tableau déforme la réalité au moins sous deux aspects: d'une part, il ne rend pas compte de l'affectation de nombreuses religieuses d'ascendance noble à d'autres œuvres missionnaires, lancées à titre secondaire par divers instituts; d'autre part, il fait fi des activités apostoliques - notamment scolaires - exercées dans certains ordres à dominante contemplative. Pour proposer une image plus nuancée de la situation, il importe d'affiner cette nomenclature grossière et de pointer quelques caractéristiques des différentes congrégations.

Le groupe des enseignantes est hétérogène: il n'y a pas lieu de confondre les congrégations à pensionnats huppés, qui rassemblent 318 religieuses nobles de Belgique, avec les instituts à internats moins prestigieux, qui en réunissent 27. Quant à la catégorie des sociétés d'institutrices que l'on qualifierait volontiers d'"ordinaires", si le qualificatif n'était désobligeant, elles ne figurent pas dans le tableau 5: il faut descendre jusqu'à la trentième position, dans le classement des effectifs, pour voir apparaître la première d'entre elles.

Le gotha des maisons d'instruction féminine regroupe les Dames du Sacré-Cœur, les Chanoinesses de Saint-Augustin, les Dames anglaises de Bruges, les Dames de l'Assomption et l'Institut de la Vierge Fidèle. Deux de ces congrégations - la première et la quatrième citées - se situent en tête de classement, dans la France de 1878-1880, pour la valeur des biens immobiliers possédés ou pour la richesse accumulée par tête (Langlois, 1984, 381-384). Le but principal de tels couvents est "l'éducation des demoiselles", c'est-à-dire la formation des "filles de bonne famille". Pareille mission n'exclut pas la tenue de classes gratuites pour enfants pauvres, mais il y a alors ségrégation sociale et spatiale entre les deux sphères d'activité. Les pensionnats sélects accueillent les filles de l'élite, qu'elles appartiennent à l'aristocratie belge, à la noblesse étrangère ou à la grande bourgeoisie. Un auteur assez caustique en décrit l'atmosphère de jadis en ces termes: "Le principe de l'éducation dispensée (...) était aux antipodes de ce que l'on entend d'habitude par humilité et modestie. On s'appliquait à convaincre les élèves qu'il convenait pour elles (...) de se distinguer des classes inférieures; elles étaient destinées, voire prédestinées à exercer une grande influence sur la société, ne fût-ce qu'à travers leur famille" (Raskin, 1999, 61). Des études moins critiques concèdent qu'il s'agissait là, à tout le moins, d'un "univers à part" (Van Rijckevorsel, 1996, 17-27).

Examinons d'un peu plus près ces instituts très cotés dans les sphères dirigeantes. D'origine française, la Société du Sacré-Cœur se recrute dans les milieux de grands notables. Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est une des rares congrégations à se doter d'une stature internationale (Langlois, 1984, 339). Ses membres issus de l'aristocratie belge s'activent surtout dans des pensionnats de nos régions<sup>13</sup> et de France,<sup>14</sup> ainsi que dans les missions.<sup>15</sup> Les Chanoinesses de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame, fondées dans les Vosges, sont également réputées pour leurs maisons d'éducation de haut standing. Parmi celles-ci, le monastère du Berlaymont (Van Meerbeek, 1971) est la plus prestigieuse: 40 religieuses de notre corpus y sont affectées. Avec respectivement 5 et 3 autres représentantes de la noblesse belge, les pensionnats de Jupille et de Notre-Dame du Roule<sup>16</sup> absorbent l'essentiel du solde.<sup>17</sup> De telles communautés possèdent un patrimoine foncier important: pour vivre à une trentaine de religieuses, elles ont besoin d'un immeuble avec locaux d'habitation, chapelle, jardin et internat, "qui pourrait servir de maison-mère à une congrégation de trois cents membres" (Langlois, 1984, 385-386). On peut en dire autant du très renommé monastère de Nazareth, tenu par les Dames anglaises de Bruges<sup>18</sup> (Janssens de Bisthoven, 1978). Dans les cinq ou six premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, un établissement des Dames de l'Assomption représente, sans doute, le *nec plus ultra*: le Val Notre-Dame à Antheit (Wynants, 1981a, 39-40) voit défiler filles et nièces de chefs d'État, de diplomates, d'aristocrates belges et étrangers, de grands bourgeois. De manière beaucoup plus dispersée, d'autres religieuses de l'Assomption d'ascendance noble sont attachées à des maisons d'éducation de France et de Grande-Bretagne, ainsi qu'aux missions.<sup>19</sup> Avec son pensionnat bruxellois de la place de Jamblinne de Meux, l'Institut de la Vierge Fidèle<sup>20</sup> pourrait, dit-on, s'être hissé récemment au sommet de la hiérarchie, mais c'est là une affirmation qu'aucune étude scientifique n'était à ce jour.

<sup>13</sup>. Dans l'ordre décroissant: Jette, Anvers, Bruxelles, Embourg, Bois-l'Évêque, Ixelles.

<sup>14</sup>. Dans l'ordre décroissant: Paris, Charleville, Amiens, Conflans, Besançon, Calais, Lille et Montigny-lès-Metz.

<sup>15</sup>. Principalement au Congo, mais aussi au Japon, au Chili et au Mexique, pour un total de 13 religieuses.

<sup>16</sup>. Cet établissement d'origine française (Paris) est implanté successivement dans l'agglomération bruxelloise, dans la périphérie de la capitale, puis à La Hulpe.

<sup>17</sup>. Quelques religieuses nobles enseignent dans des pensionnats français ou partent dans les missions (Congo, Brésil, Ouganda).

<sup>18</sup>. Ce monastère occupe les trois quarts des nobles recrutées par l'ordre en Belgique. Le quart restant se répartit entre un prieuré de Grande-Bretagne et, dans une mesure moindre encore, les missions (Congo, Rwanda).

<sup>19</sup>. Rwanda, Japon, Équateur, Brésil, Côte d'Ivoire, Liban (pour un total de 6 religieuses).

<sup>20</sup>. Devenu, en 1971, Institut Notre-Dame de la Fidélité. Unique implantation en Belgique, l'établissement bruxellois emploie toutes les religieuses de notre corpus qui entrent dans la congrégation.

Le deuxième groupe de religieuses enseignantes auquel nous avons affaire ne s'adresse pas à la *high society*. Ses pensionnats sont assez cotés, mais ils s'ouvrent à des milieux moins choisis, plus "provinciaux",<sup>21</sup> dont la petite bourgeoisie, le monde du commerce et de l'artisanat. Il n'empêche qu'au dire d'un vicaire général bien informé, les Sœurs de Notre-Dame de Namur "*se tiennent et passent pour être l'aristocratie des congrégations du diocèse*", bien que la qualité de leur instruction ne soit guère brillante, ajoute-t-il (Wynants, 1981b, 147). *In cauda venenum...* Toujours est-il que les prétentions de certaines religieuses semblent agacer la deuxième supérieure générale de l'institut, qui mande à ses consœurs: "*Il faut en revenir au principe qui est que nous sommes pour la classe moyenne de la société*" ('t Serstevens, 1972, 198). De leur côté, les Dames de Saint-André, proches des Jésuites (Lacroix, 1993), tiennent le haut du pavé en Tournais,<sup>22</sup> région excentrique où se concentrent des familles aristocratiques à fort engagement catholique (Paret et Wynants, 2000).

En importance numérique, les contemplatives occupent la deuxième position au sein de la noblesse belge. Parmi elles, deux ordres sont peu représentés: les Clarisses, malgré leur enracinement solide en Belgique (Roggen, 1998), et les Dominicaines (De Mecheleer, 1998). Les premières apparaissent en vingt et unième position dans notre classement, avec seulement 8 représentantes, alors qu'elles rivalisent avec les Carmélites pour le leadership en effectifs dans les monastères belges (Wynants, 1998, 80). Les secondes ne figurent pas parmi les trente instituts les mieux situés dans cette même hiérarchie. Il se confirme ainsi que les notables belges ont assez peu d'affinités avec certaines familles spirituelles, en particulier avec la mouvance franciscaine.

Pour le recrutement dans l'aristocratie de nos régions, les Carmélites déchaussées (Marcélis, 1998) tiennent le premier rang des ordres voués à l'oraison. Nous connaissons l'appartenance conventuelle de 34 des 45 intéressées: 28 moniales se répartissent entre 19 Carmels belges et 6 autres entre autant de cloîtres situés à l'étranger. Une telle dispersion n'est probablement pas due au hasard: désireuses de rompre avec le "monde" et ses barrières de classe, ces religieuses d'ascendance noble évitent sans doute délibérément de se retrouver entre elles, tout comme elles choisissent des monastères assez éloignés de leur région d'origine.

---

21. Il s'agit cependant de milieux urbains. Ainsi, les religieuses de notre corpus sont affectées à Anderlecht, Dinant, Gand, Ixelles, Namur, Thuin...

22. Avec les établissements de Tournai et de Ramegnies-Chin. Les membres de cet institut issus de la noblesse belge sont envoyés, en moins grand nombre, à Charleroi et dans les missions (Congo, Brésil).

On ne peut en dire autant des Bénédictines. Plus de la moitié des nobles qui demeurent en Belgique rejoignent le prieuré, puis l'abbaye SS. Jean et Scholastique de Maredret. Cette dernière est, en quelque sorte, un Maredsous au féminin, suscité en 1891 par le deuxième abbé de la communauté masculine et gouverné initialement par sa propre sœur, Mère Cécile de Hemptinne (Belgique monastique, 45-47; Monasticon du Bénélux, 1980, 30). D'autres filles de saint Benoît entrent dans les communautés de Liège, Bruges, Menin, Ermeton et Audenarde. Une majorité des sept moniales de l'abbaye mosane de la Paix-Notre-Dame se livre à des activités d'enseignement. Parmi les 9 Bénédictines qui passent à l'étranger, 6 sont attachées aux missions du Congo. Fondées en 1927 à Bruges, les Filles de l'Église, Bénédictines missionnaires des Paroisses conjuguent la vie monastique avec la catéchèse. Érigé canoniquement en 1949, leur couvent s'affilie à l'ordre bénédictin en 1962, avant de s'incorporer à la congrégation belge de l'Annonciation douze ans plus tard (Monasticon du Bénélux, 1989, 15). La moitié de ses membres d'origine aristocratique s'engage dans les missions au Congo et en Algérie.

Chez les notables, les Visitandines et les Rédemptoristines ont moins de succès que les deux familles spirituelles précitées. La Visitation Sainte-Marie compte pourtant une petite trentaine de représentantes dans notre corpus. Celles-ci entrent, pour les deux tiers, dans cinq monastères belges<sup>23</sup> et, pour le solde, dans six cloîtres français. En leur sein, on relève une proportion assez élevée – un cinquième – de veuves. Plus que d'autres, l'ordre semble attirer des douairières qui viennent y finir leur vie en se consacrant à la dévotion. Les Rédemptoristines ont la plupart de leurs couvents au nord du pays. Les nobles qu'elles reçoivent font profession surtout dans les monastères de Bruges et Malines, plus rarement dans celui de Louvain-Soignies.

Aux contemplatives *stricto sensu*, nous assimilons les congrégations des Religieuses de Marie Réparatrice et des Dames de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement. La première<sup>24</sup> est fondée en 1857, à Strasbourg, par une comtesse d'origine belge, Émilie d'Oultremont de Wégimont de Warfusée, veuve de Victor van der Linden d'Hooghvorst, dont il sera question par la suite. Elle allie vie d'oraison, tenue de maisons de retraites et apostolat paroissial (de Gensac, 1992). Sa spiritualité est marquée par l'air du temps: par l'adoration, il s'agit de "réparer les nombreux sacrilèges" commis depuis la

---

<sup>23</sup>. Bruxelles-Schaerbeek, Kraainem, les Abbys (Opont), Lanaken et Lennick-Saint-Quentin.

<sup>24</sup>. Certains auteurs la regardent comme une congrégation belge (Tyck, 1892, 52), alors que d'autres la considèrent comme un institut français (Molette, 1974, 235). En réalité, il s'agit d'une société à rayonnement international, implantée sur différents continents.

Révolution française (Wynants, 1998, 71). Les trois quarts des nobles belges qui s'insèrent dans l'institut sont attachées aux couvents de Tournai, Liège, Bruxelles et Sinaai. Les quelques autres entrent dans des communautés de France et de l'île de la Réunion. Dans l'univers congréganiste, les Dames de l'Adoration perpétuelle (Tyck, 1892, 33-34) constituent une véritable curiosité. Peu suspect d'anticléricalisme, le biographe du cardinal Dechamps en souligne trois traits singuliers: tout d'abord, une présence aristocratique très forte au sein du noyau initiateur; ensuite, une certaine morgue des fondatrices, auxquelles des ecclésiastiques appliquent la célèbre formule de Péréfixe<sup>25</sup> à propos de Port-Royal: "*pures comme des anges, orgueilleuses comme Lucifer*"; enfin, une première supérieure générale bien née, Anna de Meeûs, aux humeurs capricieuses, qui parfois se comporte en véritable despote. On comprend, dès lors, ce gémissement du primat de Belgique, en 1871: "*Ces quelques religieuses me donnent plus d'embarras que tout mon diocèse*" (Becqué, 1956, 121 et 125). Les membres de la noblesse belge que l'on retrouve dans ce cénacle plutôt sélect entrent dans les couvents de Watermael-Boitsfort, Bruxelles, Liège et Mons.

Parmi les instituts à apostolat mixte figurent les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, ainsi que les Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie de Gand. Ces deux congrégations à la fois hospitalières et enseignantes ont un recrutement abondant, qui couvre un large spectre de milieux sociaux. L'aide qu'elles apportent aux plus démunis dans de nombreux couvents leur vaut le soutien de certaines familles de la noblesse belge, avec lesquelles elles entretiennent des relations suivies (Wynants, 1981b, 414). De leur côté, les Auxiliatrices des Âmes du Purgatoire, implantées surtout dans les grandes villes, mettent au premier plan l'animation spirituelle, à laquelle elles subordonnent les œuvres dont elles acceptent la gestion. Il est notoire que leur recrutement au plan social est "assez élitiste" (Langlois, 1984, 595).

Les Franciscaines missionnaires de Marie constituent à la fois "la plus nombreuse des fondations franciscaines de femmes" et surtout "la plus importante des congrégations missionnaires féminines" (Roggen, 1975, 633-635). Il n'est pas étonnant que des filles de la noblesse, attirées par l'apostolat d'outremer, rejoignent leurs rangs. Elles s'activent dans des pays comme l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, le Congo, l'Inde, le Liban, Madagascar et le Maroc.

---

<sup>25</sup>. Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1605-1670), précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris depuis 1662, fait disperser seize religieuses de Port-Royal dans les couvents de la capitale française après que leur communauté ait refusé de signer le formulaire relatif à la condamnation des cinq propositions attribuées à Jansénius.

Les vocations issues de milieux aristocratiques qui se destinent à l'apostolat hospitalier semblent assez spécifiques, parfois même atypiques. Certains traits que présentent les Petites Sœurs des Pauvres, spécialisées dans la tenue d'hospices pour vieillards déshérités, peuvent expliquer leur présence dans notre corpus: l'institut connaît un développement assez impressionnant, ainsi qu'une internationalisation précoce; il mène, de surcroît, une véritable politique d'accueil à destination de jeunes filles étrangères dans son noviciat de Saint-Pern (Langlois, 1984, 293 et 341). Toujours est-il que les jeunes femmes qui entrent dans la congrégation quittent le pays, pour être incorporées à des couvents français ou dans un poste de missions. À l'inverse, le relatif succès des Hospitalières du Sacré-Cœur de Woluwé laisse perplexe: rien dans l'histoire de cet institut de droit diocésain à ancrage bruxellois ne semble le prédestiner à attirer des filles de notables (Aubert, 1992, 1219-1220). Toutefois, la dénomination courante de "Dames", que lui donnent les annuaires, semble confirmer une propension à recruter dans des milieux assez élevés.<sup>26</sup>

La noblesse belge donne-t-elle à la vie consacrée des personnalités brillantes, appelées à jouer un rôle éminent dans leur ordre ou leur congrégation, voire dans l'Église? Peu, à vrai dire. Chez les Bénédictins, dom Hildebrand de Hemptinne (Soetens, 1990, 995-999), deuxième abbé de Maredsous, est le premier primat de l'ordre, de 1893 à 1913. Dom Théodore Nève, abbé de Saint-André pendant plus d'un demi-siècle, préside la congrégation belge de 1935 à 1959 (Denoël, 1992, 537-538). Dom Gérard van Caloen, fondateur de l'abbaye de Saint-André, abbé d'Olinda, puis de Rio-de-Janeiro, évêque de Phocée, préfet apostolique du Rio Branco, est archiabbé de la congrégation brésilienne de 1908 à 1915 (Huyghebaert, 1962, 152-162). Dom Placide de Meester est notamment procureur général de la congrégation belge, archimandrite, consultant des Sacrées congrégations des religieux et des affaires orientales (État présent de la noblesse, 1965, 317). Dom Jean de Hemptinne est préfet apostolique, puis vicaire apostolique du Katanga de 1910 à 1958, tout en exerçant une forte influence dans la colonie belge (Feltz, 1990, 999-1003). Chez les Jésuites, Prosper Coppins d'Eeckenbrugge et Joseph Janssens sont supérieurs de la province de Belgique, respectivement en 1857-1860 et 1876-1880 (Annuaire de la noblesse belge, 1890, 468 et 1893, 115-116). Chez les Scheutistes, Adrien de Schaetzen est supérieur provincial des missions au Congo et vicaire général à l'archevêché de Kinshasa (État présent de la noblesse, 1968, 12). Des

---

<sup>26</sup> C'est là un phénomène qu'a également observé A. Tihon. Il l'explique par deux éléments: d'une part, l'existence de relations personnelles à l'intérieur d'un réseau de familles nobles; d'autre part, puisqu'il s'agit d'un institut fondé au lendemain de la guerre 1914-1918, l'attraction de "l'idéal de l'infirmière" qu'a incarné la reine Élisabeth (conversation avec un des auteurs, 7 juin 2000).

nobles belges sont également supérieurs, prieurs ou abbés de couvents et monastères: ils sont 6 à exercer pareille fonction chez les Jésuites, 4 chez les Bénédictins, 1 chez les Pères blancs et 1 chez les Dominicains.

Les travaux consacrés à la France ont mis en lumière "le poids des classes dominantes" dans le processus de création des congrégations féminines au XIX<sup>e</sup> siècle: dans ce pays 22,4% des fondatrices sont issues de la noblesse (Langlois, 1984, 273). On est loin du compte en Belgique, où le rôle d'initiatrices revient rarement à des dames de l'aristocratie. La place de ces dernières dans les nombreux instituts de droit diocésain est faible, ainsi qu'on l'a relevé précédemment. C'est dire si les situations évoquées ci-dessous sont assez exceptionnelles. Notre corpus ne comprend, en effet, que quatre fondatrices, dont une seule est à l'origine d'un institut de stature internationale: Émilie d'Oultremont de Wégimont de Warfusée,<sup>27</sup> veuve van der Linden d'Hooghvorst, fondatrice en 1857 de la Société de Marie Réparatrice (Suau, 1956; Couvreur, 1967; Gangoi, 1980; de Gensac, 1997). La même année, avec le concours de son amie Léopoldine de Robiano, Anna de Meeûs fonde le petit institut - qui deviendra néanmoins de droit pontifical - des Dames de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement, connues depuis 1969 sous le nom de Religieuses de l'Eucharistie (Rocca, 1976a et 1976b). Quelques décennies auparavant, en 1814, Marie-Thérèse du Bois est cofondatrice à Mons de la congrégation diocésaine des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, dont elle est supérieure générale durant plus de quarante ans (Tyck, 1892, 47-48). Enfin, Geneviève de Limon-Triest est cofondatrice, en 1927, de l'institut diocésain des Filles de l'Église, Bénédictines missionnaires des Paroisses (Devadder, 1976).

Outre ces quatre personnalités, notre corpus comprend quelques autres religieuses d'ascendance noble qui ont joué un certain rôle dans leur ordre ou leur congrégation. Ainsi Jeanne Vilain XIII est supérieure générale de l'Union de Jupille, constituée par une partie des Chanoinesses de Saint-Augustin (La noblesse belge. Annuaire 1946-1950, 202). Anne-Antoinette Papeians de Morchoven et Jeanine van de Vyvere sont assistantes générales, respectivement des Dames de l'Adoration perpétuelle et de l'Institut de la Vierge Fidèle (État présent de la noblesse, 1966, 302 et 1969, 240). Thérèse Gillès de Pélichy, Marie-Madeleine d'Hoop et Jeanne t'Kint de Roodenbeke sont toutes trois supérieures provinciales chez les Petites Sœurs des Pauvres (État présent de la noblesse 1963, 81 et 1964, 17; La noblesse belge. Annuaire, 1946-1950, 89-90). Cécile de Meeûs est vicaire apostolique des maisons d'Angleterre et d'Irlande

---

<sup>27</sup> Elle a été béatifiée par Jean-Paul II le 12 octobre 1997.

des Franciscaines missionnaires de Marie (La noblesse belge. Annu-aire, 1912, 122-123). On relève également 19 abbesses et prieures de monastères, dont 4 chez les Visitandines, 3 chez les Dames anglaises, 2 chez les Carmélites. S'y ajoutent 34 supérieures locales de couvents, dont 6 chez les Dames du Sacré-Cœur, 5 chez les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, 3 chez les Franciscaines missionnaires de Marie. Si un tel apport n'est pas à négliger, le tableau qui s'en dégage est moins brillant qu'on pouvait l'imaginer à première vue. Bien représentée dans la vie consacrée, la noblesse belge n'y occupe pas souvent les tout premiers rangs.

## 5. UN MILIEU HÉTÉROGÈNE, MAIS ASSEZ TRADITIONNEL

Notre corpus englobe des personnes issues de différentes strates de l'aristocratie belge. Tant les religieux et religieuses que leur famille se différencient par le titre qu'ils portent, par le degré d'ancienneté de leur noblesse, par l'importance relative de leur patrimoine foncier ou encore par la profession et les mandats politiques exercés par les chefs de ménage. Procédons à un tour d'horizon synthétique en ces matières.

Les pères de nos 1119 consacrés sont au nombre de 805. Parmi eux, la proportion de nobles titrés est de 47,2% : elle n'est guère différente de la moyenne nationale, qui est de 50% en 1840 et de 43% en 1914 (De Belder, 1977, 82). Les titres portés par ces chefs de famille se répartissent comme suit : 1 prince, 2 ducs, 4 marquis, 101 comtes, 19 vicomtes, 184 barons et 69 chevaliers. Nous ne tenons pas compte du statut d'écuyer, qui ne constitue pas un titre à proprement parler (Braas, 1960, 69-71). La grande majorité des pères de religieux et de religieuses ici pris en considération - 79,1% - accèdent à la noblesse par hérédité. Le solde est formé par 8 cas d'incorporation de personnes d'origine étrangère, par 64 cas de reconnaissance de noblesse, dont 55 avant la date d'entrée probable des enfants dans la vie consacrée, et par 96 cas de concession de noblesse, dont 65 avant la date probable des enfants dans la vie religieuse. Bref, on a affaire, pour l'essentiel, à une noblesse "installée". Notre corpus de chefs de ménage compte relativement peu de nouveaux venus. Pour la plupart de ces derniers, l'anoblissement est d'ailleurs prévisible, en raison d'une carrière politique, de services rendus à l'État<sup>28</sup> ou plus rarement, d'une belle réussite dans les milieux industriels et financiers.

---

<sup>28</sup>. Comme magistrats, hauts fonctionnaires, diplomates, officiers d'État-Major ou agents éminents de l'État indépendant du Congo.

La proportion de nobles titrés est moindre chez les religieux et les religieuses que parmi leurs pères: elle est de 29,9% chez les hommes<sup>29</sup> et de 19,3% chez les femmes.<sup>30</sup> La diminution enregistrée par rapport à la génération précédente s'explique largement par les dispositions régissant la transmission des titres de noblesse: ces derniers ne passent pas nécessairement à tous les descendants du nom, loin s'en faut, mais parfois aux seuls mâles, quelquefois par ordre de primogéniture, voire selon des modalités différentes pour les femmes; d'autres sont strictement viagers et personnels (Cusas, 1997, 211; de Win, 1994). Dans quelques cas, il y a renonciation volontaire à un titre, en faveur ou non d'un puîné, de la part d'un religieux. Telle est l'attitude qu'adoptent les Bénédictins dom Hildebrand de Hemptinne (Annuaire de la noblesse belge, 1898, 978-979) et dom Jean Moretus Plantin (État présent de la noblesse, 1966, 111), qui auraient pu prétendre tous deux au titre de comte. Le Dominicain Edgard van Caloen de Basseghem, qui aurait pu devenir baron, fait de même (La noblesse belge. Annuaire, 1921, 113). Signalons aussi que délibérément, certains religieux ne bénéficient pas de la modification du patronyme consentie à leurs parents: il en est ainsi de dom Théodore Nève qui, en 1928, n'adjoint pas à son nom l'ajout "de Mévergnies" (La noblesse belge. Annuaire, 1940-1941, 53).

Qu'en est-il de la fortune des pères de religieux et religieuses figurant dans notre corpus? Il n'est pas aisé d'apporter une réponse simple à cette question complexe: tout dépend évidemment des critères adoptés pour évaluer l'importance des patrimoines.

Les données disponibles pour le XIX<sup>e</sup> siècle (Stengers, 1975) laissent largement dans l'ombre la richesse mobilière, sous la forme de portefeuilles d'actions et d'obligations, sans parler de l'or et des bijoux. Par contre, elles permettent de mieux appréhender les grandes fortunes immobilières et les trains de vie fastueux. Dans la préface d'un livre récent (Meuwissen, 1999, 8-10), Jean Stengers distingue le "club des neuf", formé des Belges qui, entre 1873 et 1893, paient à un moment donné plus de 10.000 F d'impôts directs, et le "club des seize", constitué de ceux qui, à la même période, paient plus de 2.000 F de contribution personnelle. Deux hommes seulement ont la double appartenance: Philippe,

---

<sup>29</sup>. Soit 22 comtes, 2 vicomtes, 43 barons et 17 chevaliers sur 281.

<sup>30</sup>. Soit 1 princesse, 72 comtesses, 5 vicomtesses et 84 baronnes sur 838. La princesse dont il s'agit est Joséphine de Belgique, veuve du prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen et sœur du roi Albert I<sup>er</sup>. L'intéressée est entrée chez les Bénédictines de Sainte-Lioba à Freiburg-im-Breisgau, à l'âge de 63 ans. Étant donné la situation politique en Allemagne après l'avènement du national-socialisme, il est décidé de placer la princesse en sûreté dans une fondation belge: le prieuré Saint-Benoît, établi à Namur en 1936 (Monasticon du Bénélux, 1980, 24).

comte de Flandre, frère de Léopold II (Meuwissen, 1999, 119-144), et le marquis Gaëtan de la Boëssière-Thiennes, bourgmestre de Lombise (Meuwisen, 1999, 59-87; Carton de Wiart, 1959). Ils figurent l'un et l'autre dans notre corpus de chefs de famille, le premier comme père d'une Bénédictine de Sainte-Lioba, le second comme père d'une Chanoinesse du Latran aux Dames anglaises de Bruges. Sur les 21 autres personnalités richissimes appartenant à l'un de ces deux "clubs", deux ont également des enfants dans la vie consacrée: le comte Émile d'Oultremont de Wégimont de Warfusée, homme d'affaires, grand propriétaire et sénateur, père de la fondatrice de la Société de Marie Réparatrice (Yans, 1973-1974; Meuwissen, 1999, 176-178), ainsi que le comte Eugène de Hemricourt de Grunne, bourgmestre de Bauffe, père d'un Bénédictin (Stengers, 1975, 114).

Si l'on assouplit les critères retenus ci-dessus, en considérant comme fort riches les personnes qui paient, à un moment, plus de 5.000 F d'impôts directs de 1831 à 1893 ou plus de 1000 F de contribution personnelle entre 1873 et 1893, quatorze personnes (Stengers, 1975, *passim*) viennent s'ajouter à la liste des très fortunés. Deux chefs de famille remplissent les deux conditions: le baron Eugène de Vinck de Deux-Orp et René Moretus, lequel possède - successivement ou simultanément - les châteaux de Merksem, de Buerstede à Aartselaar, du Hof van Brabant à Hoboken, du Steytelinck à Wilrijk, de Bioul et de Neffe (Moretus Plantin de Bouchout, 1950). Six pères de religieux et de religieuses satisfont à la condition de cens: Joseph van Caloen, bourgmestre de Lophem, le baron Charles van Caloen de Gourcy, sénateur de Bruges, le baron Louis Gillès de Pélichy, Frédéric de Montpellier d'Annevoie, bourgmestre d'Annevoie-Rouillon, Ernest de Paul de Barchifontaine, bourgmestre de Barbençon, et Alphonse de Thibault de Boesinghe. Six autres rencontrent la condition de contribution personnelle: Alfred de Blondel de Beauregard, bourgmestre de Viane, le baron Alexandre Gillès de Pélichy, Raymond de Meester de Betzenbroeck, sénateur de Malines, Ludovic Moretus, propriétaire d'un hôtel particulier à Anvers et du château de Zorgvliet à Hoboken, le chevalier Xavier de Theux de Meylandt et de Monjardin, enfin le duc Joseph d'Ursel, sénateur de Malines.

Pour le siècle dernier, on peut également identifier 24 dynasties de grands propriétaires qui comptent sept éligibles et plus au Sénat, à cens complet ou complémentaire (Stengers, 1975, (117)). Elles représentent au total 220 éligibles. Or 14 de ces 24 dynasties sont incluses dans notre corpus, avec quelque 30 éligibles. Elles sont 6 à compter deux éligibles et plus: sont pères de religieux ou de religieuses 5 des 7 éligibles de la famille de Montpellier, 5 des 9 éligibles de la famille de Robiano, 5 des 10 éligibles de la famille Moretus, 3 des 12 éligibles de la famille Kervyn, 2 des 11 éligibles de la famille de Meester, 2 des 15 éligibles de la famille d'Oultremont.

Cependant, "l'image la plus forte que l'on puisse tracer de la puissance foncière d'une certaine noblesse belge au XIX<sup>e</sup> siècle" (Stengers, 1975, (119)-(120)) est donnée par 20 familles belges qui, sur 180 éligibles possibles au Sénat, en donnent effectivement 147. Sur ces 20 dynasties de grands propriétaires, 9 ont leur place dans notre corpus de chefs de ménage, avec 19 pères de religieux et de religieuses: ce sont, dans l'ordre décroissant, les familles Moretus et de Montpellier (5 représentants chacune), de Meeûs et d'Oultremont (2 représentants chacune), de Pitteurs, de Merode, d'Ursel, Vilain XIII et van de Werve (1 représentant chacune).

D'une manière plus générale, l'*Index des éligibles au sénat (1831-1893)* constitue "comme une sorte de gotha de la propriété immobilière au XIX<sup>e</sup> siècle" (Stengers, 1999, 39). Sur les 805 chefs de famille recensés dans notre étude, 368 remplissent apparemment les conditions de nationalité, d'âge et de domicile pour y figurer. Ils sont 166, soit 45,1% du total, à y être effectivement mentionnés. Ajoutons que 46 autres sont des quadragénaires en 1893: il est probable que, par héritage, un certain nombre d'entre eux seraient également devenus éligibles quelques années plus tard, si le système électoral n'avait été profondément modifié.

Ajoutons un dernier élément confirmant la présence d'assez nombreux pères de religieux et de religieuses parmi les aristocrates amplement possessionnés du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans quatre provinces du pays, on signale la présence de vingt et un nobles ou familles nobles qui possèdent de très vastes et anciens domaines seigneuriaux (De Belder, 1980, 487). Nous en retrouvons 4 dans notre corpus: les Merode en Brabant, le baron Théodore de Viron à Dilbeek, dont le château est estimé en 1882 à 107.356 F (Meuwissen, 1999, 340), le comte Léon de Robiano, bourgmestre de Braine-le-Château pendant plus d'un demi-siècle, qui réside au milieu d'un domaine de 455 hectares (Meuwissen, 1994, 101), et le marquis de la Boëssière-Thiennes, déjà cité.

Certains de ces grands propriétaires sont sans doute des gestionnaires insouciants de domaines, à l'instar de ceux que décrit l'*Enquête agricole* de 1886:

"Ils y vivent dans un *dolce farniente* ignorant la plupart des premières notions de l'agronomie, ne s'occupant guère du point de savoir si leurs propriétés sont cultivées au mieux de leurs intérêts; s'ils touchent régulièrement leurs loyers, tout est bien" (De Belder, 1980, 489).

D'autres, un peu moins nantis, évoluent vraisemblablement dans le climat intemporel et fort paternaliste qui caractérise une bonne part de l'aristocratie catholique du siècle dernier:

“Cette noblesse, dans sa grande majorité, continue à vivre comme sous l’ancien régime. Elle habite des châteaux bien entretenus, au centre de domaines bien administrés d’une contenance moyenne de cent à deux cents hectares (...). Le châtelain jouit d’un grand prestige auprès des villageois, dont plusieurs sont ses fermiers: il se préoccupe de leur donner le bon exemple (...). La châtelaine remplit exactement ses devoirs de mère et de maîtresse de maison; elle visite les pauvres des environs, s’intéresse aux enfants de ses fermiers. Une réelle intimité de rapports, faite de bonté compréhensive d’une part, de déférence respectueuse de l’autre, s’établit entre la famille seigneuriale et celles des habitants d’alentour” (Guyot de Mishaegen, 1946, 97-98).

Tel est le cadre dans lequel nombre de religieux et de religieuses auxquels nous nous attachons ici sont nés, ont grandi et ont été socialisés.

Il faut, cependant, se garder de généraliser abusivement: le tableau dressé ci-dessus ne reflète pas le lot quotidien de toute la noblesse catholique, surtout au XX<sup>e</sup> siècle. L’examen des professions exercées par les pères des religieux et religieuses nobles permet-il de proposer une image plus nuancée de la réalité? Dans une certaine mesure sans doute, bien que nous n’ayons pas d’indications précises pour 493 chefs de famille sur 805, soit 61,2% des cas. Si nous laissons de côté les mandats politiques, dont il sera question par la suite, nous relevons 320 mentions professionnelles pour 312 personnes. Elles se répartissent comme suit:

TABLEAU 6: PROFESSIONS EXERCÉES  
PAR LES PÈRES DE FAMILLE (N. = 320)

<b>Hommes de loi:</b>	<b>98, soit</b>
- Magistrats:	40
- Avocats:	46
- Notaires:	12
<b>Fonctionnaires et assimilés:</b>	<b>82, soit</b>
- Agents de haut niveau:	40
- Agents de niveau intermédiaire ou inférieur:	42
<b>Militaires:</b>	<b>60, soit</b>
- Officiers d’État-Major:	12
- Officiers supérieurs:	20
- Officiers subalternes:	16
- Officiers (sans précision de grade):	12
<b>Monde des affaires (industrie, banque, finance):</b>	<b>39</b>
<b>Diplomatie:</b>	<b>24</b>
<b>Enseignement universitaire:</b>	<b>12</b>
<b>Autres:</b>	<b>5</b>

Même si elle ne concerne que les deux cinquièmes des pères de religieux et de religieuses, la nomenclature reprise au tableau 6 est intéressante à plus d'un titre.<sup>31</sup> Tout d'abord, elle renvoie l'image d'une noblesse assez traditionnelle, intégrée à une série de grands corps de l'État: la justice, la fonction publique, l'armée, la diplomatie.<sup>32</sup> La part des chefs de famille qui se "risquent" dans les affaires est faible. Ensuite, s'il n'y a pas de bouleversement dans le type de métiers pratiqués au XX<sup>e</sup> siècle, on pointe cependant l'une ou l'autre évolution significative par rapport à la période antérieure. Nous le montrerons ci-dessous. Enfin, au sein d'une même catégorie professionnelle, se retrouvent des niveaux de responsabilité et de rémunération variables, qui laissent subodorer la présence dans notre corpus d'une frange de nobles besogneux ou, en tout cas, relativement mal placés dans la hiérarchie sociale. Nous le signalerons au passage dans l'aperçu que nous proposerons des principaux sous-groupes.

Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, deux évolutions intéressantes doivent être relevées. D'une part, le nombre de pères de famille qui embrassent la carrière diplomatique se réduit. Il est vrai que les activités de ce genre ont longtemps été mal rémunérées (Meuwissen, 1999, 218-219) et que l'apport aristocratique à ce corps diminue, après avoir culminé en 1912 (van der Essen, 1987, 103). D'autre part, la proportion de présences éphémères à l'armée, suivies d'un retrait avec démission honorable, baisse après 1900. Ces situations étaient vraisemblablement le fait de jeunes nobles en attente d'héritage, qui renonçaient au métier des armes après avoir bénéficié d'une succession. On n'en retrouve guère après 1914-1918.

Examinons de plus près les principaux sous-groupes. La place occupée par les hommes de loi est frappante. Aux 98 magistrats, avocats et notaires recensés, il conviendrait probablement d'ajouter une partie des 48 docteurs en droit mentionnés dans les annuaires, dont on ne sait s'ils ont vraiment exercé. Plus de la moitié des magistrats officient dans des tribunaux, non dans des cours. Près du quart de l'effectif est constitué de simples juges de paix.

Les fonctionnaires et assimilés forment le deuxième sous-groupe en importance. On y trouve du personnel de haut rang (chefs de cabinet, secrétaires et

---

<sup>31</sup>. Elle est – faut-il le dire ? – très différente de la répartition socio-professionnelle des familles belges représentées dans la vie consacrée. Ainsi, en 1958, quatre groupes se détachent parmi les pères de jeunes religieux (Duchateau, 1958, 84): les travailleurs (24,6 %), les employés (24,1 %), les classes moyennes (17 %) et les agriculteurs (16,9 %).

<sup>32</sup>. Vers 1930, un père de famille aristocratique considérait encore que "servir le Roi comme officier, diplomate, haut fonctionnaire ou juge était le seul emploi rémunéré digne d'un gentilhomme" (de Liedekerke, 2000, 49).

directeurs généraux de ministères, grands commis de l'État), ainsi que des représentants de l'autorité centrale auprès des pouvoirs subordonnés (11 gouverneurs de province, 12 commissaires d'arrondissement). S'y ajoutent cependant des agents de niveau plus modeste, comme trois receveurs des contributions, un inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, un premier commis à l'administration des droits d'entrée et de sortie de Saint-Ghislain...

Les diplomates sont nettement moins nombreux que les fonctionnaires. Pour les six dixièmes, il s'agit d'ambassadeurs ou de ministres plénipotentiaires. Le solde est constitué de conseillers, secrétaires et attachés de légation.

Les pères de famille actifs dans le monde des affaires sont rarement des fondateurs d'entreprises: la plupart d'entre eux gèrent des positions acquises par leurs devanciers. Les Cogels et les Le Grelle sont très présents dans le secteur de la banque et des assurances. Le textile est incarné par les dynasties de Biolley et Simonis à Verviers, Casier, Feyerick et de Hemptinne à Gand. Le comte Camille de Briey et Ferdinand Puissant d'Agimont sont des maîtres de forges. Quelques familles ont des intérêts dans les charbonnages, l'industrie du verre, le secteur alimentaire. Anoblis, les Desclée sont des imprimeurs et patrons de presse, tout en investissant dans l'énergie (Kurgan et al., 1996). Déjà représentée au XIX<sup>e</sup> siècle par quelques figures de proue de la Société Générale ou de la Banque Nagelmackers, la finance gagne en importance après la première guerre mondiale: des nobles font carrière dans des holdings comme la Brufina, la Sofina, mais également au sein des groupes Empain et Lambert. Il n'empêche que les grandes figures de la vie économique ne sont pas légion dans notre corpus: il s'agit principalement d'un gouverneur de la Société Générale, le comte Ferdinand de Meeûs (Thonissen, 1861), d'un vice-gouverneur, Willy de Munck, et du sidérurgiste carolorégien Ferdinand Puissant d'Agimont. On peut y ajouter quelques personnalités éminentes qui, après avoir entrepris une carrière politique ou de grand commis de l'État, parviennent à des positions avantageuses dans le monde des affaires: il en est ainsi du vicomte Paul Berryer, du comte Louis de Lichtervelde, du baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, du vicomte Aloys van de Vyvere (Kurgan et al., 1996).

Les noms prestigieux du monde de l'art, de la culture et de la science n'abondent pas parmi les pères des religieux et religieuses issus de la noblesse belge. Signalons sans plus l'écrivain Pierre Nothomb, le compositeur Joseph Ryelandt, l'architecte Jean-Baptiste Béthune, ainsi que huit auteurs de travaux historiques, pour la plupart engagés dans la vie publique: Étienne-Constantin de Gerlache, Charles Hennequin de Villermont, Joseph Kervyn de Lettenhove, Louis de Lichtervelde, Thierry de Limburg-Stirum, Jean-Baptiste Nothomb, Edmond et Prosper Pouillet (Denoël, 1992). À l'occasion, on découvre aussi

dans ce milieu l'un ou l'autre personnage haut en couleur, comme l'historiographe Alexandre-Marie Hoverlant de Bauwelaere (Fourez, 1964; Matthieu, 1902, 386): il est l'auteur d'une compilation intitulée *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, publiée en 117 volumes, qui compte finalement trois, puis deux souscripteurs...

Quelques chefs de ménage de notre corpus exercent des fonctions dans des Cours ou Maisons royales. Parmi eux, on relève trois chambellans de Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas, un aide de camp du prince d'Orange, deux grands maréchaux de la Cour de Belgique, un grand maître de la Maison du duc de Brabant, puis de la reine, deux aides de camp et deux officiers d'ordonnance du roi des Belges, un chambellan de la grande-duchesse du Luxembourg.

Comme on pouvait s'y attendre, nombreux sont les pères de famille nobles ou anoblis, dont la descendance entre en partie dans la vie consacrée, à exercer des mandats politiques (De Paepe et Raindorf-Gérard, 1996; Van Molle, 1969; Caulier-Mathy, 1996; Soete, 1996; Gerard, 1985; Jacquet-Ladrier, 1999). Tous portent l'étendard du parti catholique, à l'exception de quelques unionistes comme Antoine Ernst, Ferdinand de Meeûs, Ferdinand Puissant d'Agimont, Jean-Baptiste Nothomb, et d'un sénateur libéral passé au catholicisme, Charles du Trieu de Terdonck. Ajoutons que deux ministres – néanmoins issus de la mouvance chrétienne – siègent au gouvernement en qualité de techniciens extra-parlementaires: le général Alexandre Cousebant d'Alkemade détient le portefeuille de la Guerre (1899-1907), tandis qu'Adrien van den Branden de Reeth est chargé des Victimes de la guerre (1945-1946).

Parmi nos 805 chefs de famille, il s'en trouve 177 (soit 22% du total) à exercer un ou des mandats politiques communaux. Si l'on s'en tient au poste le plus élevé qu'ils occupent, 128 sont bourgmestres, 20 échevins et 26 conseillers communaux. Il faut y ajouter un maire de commune française et deux conseillers municipaux dans des pays voisins. La très grande majorité de tels mandats est détenue dans des villages. Souvent, les postes de bourgmestre sont littéralement accaparés pour de longues périodes, voire transmis au sein d'une même dynastie (Zumkir, 1956).

Les mandats provinciaux et départementaux ne sont pas rares, eux non plus: 92 des 805 chefs de famille (11,4% du total) en décrochent. On dénombre ainsi 3 membres d'un conseil général de département à la période française, 12 membres des États provinciaux sous le régime hollandais, 77 conseillers provinciaux de la Belgique indépendante, dont 10 députés permanents. Si elles semblent un peu moins fréquentes qu'au plan communal, les carrières provinciales de longue durée ne sont pas exceptionnelles.

Les parlements réunissent un certain nombre de nobles catholiques, davantage au XIX<sup>e</sup> siècle qu'après 1918. De nos 805 chefs de famille, 85 (soit 10,6% du total) y siègent: 2 à la seule Seconde Chambre des États Généraux, 2 au seul Congrès National, 35 au Sénat,<sup>33</sup> 31 à la Chambre des Représentants<sup>34</sup> et 13 successivement dans les deux assemblées; 2 prennent part aux travaux du pouvoir législatif en France. Notre corpus inclut un président du Congrès National, un président du Sénat et quatre présidents de la Chambre.

Les pères de religieux et religieuses qui obtiennent un portefeuille ministériel sont évidemment moins nombreux: 19 sur 805, soit 2,4% du total. Parmi eux figurent quatre chefs de gouvernement *stricto sensu*: Jean-Baptiste Nothomb, Jules de Burlet, Aloys van de Vyvere et Prosper Poulet (Luykx et Platel, 1985, 930-937).

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des chefs de ménage et des religieux de notre corpus s'inscrivent manifestement dans la mouvance ultramontaine. Parmi les pères de famille, on trouve une série de promoteurs du *Bien Public* et d'organes de la même orbite, des écoles Saint-Luc, du néo-gothique, des Œuvres pontificales et de la Société de Saint-Vincent de Paul. On y repère, en outre, des anciens zouaves pontificaux, des Croisés de Saint-Pierre et des membres de la Confrérie de Saint-Michel (Lamberts, 1984a; Van Isacker, 1955; De Maeyer, 1992 et 2000; De Maeyer et Wynants, 1992). Outre trois figures de proue de l'ultramontanisme comme Joseph de Hemptinne<sup>35</sup> (Lamberts, 1984b et 1990), Jean-Baptiste Béthune<sup>36</sup> (Sabbe, 1979; Uytterhoeven, 1965) et Antoine-Charles Hennequin de Villermont (Simon, 1961), on peut citer à cet égard les noms de Jules de Burlet, Charles van Caloen, Étienne-Constantin de Gerlache, Paul de Hemptinne, Arthur de Meester de Tilbourg, Charles de Moerman d'Harlebeke, Georges-Alexandre de Nédonchel, Charles de Vaulx de Champion, Armand et Gustave del Fosse et d'Espierres, Alexandre Gillès de Pélichy, Ernest Kervyn de Volkaersbeke et Charles van der Straeten-Waillet.<sup>37</sup> On sait aussi que les ultramontains trouvent des partisans chez les Bénédictins, les Rédemptoristes, les Capucins, les Frères mineurs (Lamberts, 1984b, 290)

---

<sup>33</sup>. Dont 4 ont fait partie aussi du Congrès National et 1 de la Première Chambre des États Généraux.

<sup>34</sup>. Dont 6 ont fait partie du Congrès National et 2 de la Seconde Chambre des États Généraux.

<sup>35</sup>. Père de dom Hildebrand et de Mère Cécile de Hemptinne, l'intéressé soutient l'ordre bénédictin en contribuant financièrement à la construction des abbayes de Maredsous, de Maredret, du prieuré d'Erdinton-Birmingham et du Collège Saint-Anselme de Rome, tout en soutenant des œuvres missionnaires.

<sup>36</sup>. Père d'un Bénédictin et d'une Clarisse, J.-B. Béthune est l'architecte de Maredsous.

<sup>37</sup>. Ensemble, ces 13 chefs de famille ont 21 enfants dans la vie consacrée.

et chez les Jésuites (Dusausoit, 1988, 53-56). Pour notre corpus, notons que dom Hildebrand de Hemptinne a été sous-lieutenant des zouaves pontificaux, tandis qu'Eugène de Gerlache en a été l'aumônier (Lamberts, 1984a, 345; Lorette, 1981, 155).

Quelle conclusion provisoire tirer de ce qui précède, sinon que l'aristocratie belge représentée dans les ordres et les congrégations paraît plutôt traditionnelle à bien des égards? Le poids des propriétaires fonciers dans ses rangs, la forte implication des chefs de famille dans l'appareil d'État, leur engagement nettement moins fréquent dans les secteurs dynamiques de l'économie, ainsi que dans la création artistique et intellectuelle, l'existence indiscutable de dynasties politiques ancrées surtout à l'échelon local et au niveau provincial, l'attraction exercée sur certaines personnes par l'ultramontanisme sont autant d'indices qui vont dans ce sens. Au plan social, d'ailleurs, les comportements très paternalistes – que ce soit celui des Merode à Rixensart (Vandervelde, 1900, 40) ou d'un Joseph de Hemptinne à Gand (Lamberts, 1990, 1008) – semblent bien plus largement répandus que les idées novatrices: au XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci ne dépassent guère le catholicisme social modéré d'un Joseph d'Ursel (du Sart de Bouland, 1904; Kurgan et al., 1996, 262-263).

## 6. TAILLE DES FAMILLES ET LIENS DE PARENTÉ

Ce sont là deux dimensions auxquelles la sociologie des vocations (Collard, 1958, 217-218) accorde une réelle attention depuis plus de quatre décennies. Attachons-nous d'abord à la première. Les spécialistes voient dans la famille de grande taille un indice, au plan des mœurs, des convictions chrétiennes du foyer, indice assez fortement corrélé à la pratique religieuse. Ils considèrent aussi qu'un nombre élevé d'enfants a de fortes répercussions sur le caractère des jeunes concernés et sur l'éducation qui leur est donnée, ce qui peut favoriser l'éclosion de vocations pour la vie consacrée (Mattez, 1956, 673, 682, 687). D'une étude sociologique menée en 1954 sur le personnel congréganiste féminin du diocèse de Tournai et d'une autre enquête réalisée en 1958 parmi les jeunes religieux du pays, il ressort que le nombre moyen d'enfants par famille de religieuses est alors de 6,2 pour le royaume, avec une fourchette se situant entre 5,2 pour le Hainaut et 8 pour le Limbourg. Il est de 5,9 par famille de religieux. Il apparaît également que les ménages dont les consacrés sont issus comptent un à trois enfants dans 21,5% des cas chez les religieuses et 23,5% des cas chez les religieux; quatre à six enfants dans 36% des cas chez les religieuses et 37,4% des cas chez les religieux; sept enfants et plus dans 42,5% des cas chez les religieuses et 38,9% des cas chez les religieux. (Mattez, 1956, 674-675; Duchateau, 1958, 121-124). Qu'en est-il pour les foyers inclus dans notre corpus?

Nous connaissons la descendance de 801 des 805 pères de religieux et religieuses d'origine noble, soit 5.163 enfants, ce qui représente 6,45 enfants par chef de ménage. Nous n'observons guère de différence entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle sur ce plan: le nombre moyen d'enfants par foyer est de 6,45 durant la première période, de 6,44 pendant la seconde.<sup>38</sup> Les ménages dont les religieux et religieuses nobles sont issus comptent un à trois enfants dans 15,1% des cas, quatre à six dans 40,2% des cas, sept et plus dans 44,7% des cas. Le premier sous-groupe est nettement moindre que dans les enquêtes de 1954-1958, alors que les deux autres sont un peu plus étoffés. La distribution des 801 chefs de famille selon le nombre d'enfants répertoriés dans les annuaires est présentée dans le tableau 7. Les ménages les plus prolifiques peuvent donner un grand nombre de vocations religieuses, ainsi qu'il apparaît dans le tableau 8. Il convient cependant de considérer de tels cas comme assez exceptionnels, comme l'indique le tableau 9.

TABLEAU 7: NOMBRE D'ENFANTS DES CHEFS DE MÉNAGE

Enfants	Nombre de chefs de ménage correspondants	% des foyers
1	2	0,25
2	42	5,2
3	77	9,6
4	98	12,2
5	106	13,2
6	118	14,7
7	97	12,1
8	86	10,7
9	58	7,2
10	42	5,2
11	31	3,9
12	17	2,1
13	20	2,5
14	3	0,4
15	4	0,5
<b>Total</b>	<b>801</b>	<b>99,75</b>

<sup>38</sup>. Ce qui semble confirmer l'existence d'une propension à contenir l'effet corrosif, pour les patrimoines, des partages successoraux par une diminution de la nuptialité plus que par une baisse de la natalité.

TABLEAU 8: NOMBRE DE RELIGIEUX ET RELIGIEUSES  
DANS DES FAMILLES NOMBREUSES

Nom du chef de famille	Enfants	Religieux et religieuses
Alfred Kervyn	8	7
Pierre Delvaux de Fenffe	12	6
Auguste del Fosse et d'Espierres	13	6
Victor de Robiano	15	6
Charles-Victor Thibaut de Taviet	13	6
Guillaume de Duve	10	5
Jean-Baptiste de Ghellinck d'Elseghem	10	5
Gérard Le Grelle	13	5
Guillaume de Limburg-Stirum	11	5
Constantin d'Orjo de Marcholette	11	5

TABLEAU 9: NOMBRE DE RELIGIEUX ET RELIGIEUSES  
DONNÉS PAR LES MÉNAGES (N. = 805)

Nombre d'entrées en religion	Nombre de ménages correspondants	% du total des ménages
7	1	0,1
6	4	0,5
5	5	0,6
4	14	1,7
3	46	5,7
2	134	16,7
1	601	74,7

On a brièvement évoqué précédemment le déséquilibre, dans les familles aristocratiques de notre corpus, entre les vocations religieuses (281 chez les hommes, 838 chez les femmes) et les vocations sacerdotales qui, au nombre de 45,<sup>39</sup> émanent de 43 ménages. Ces derniers donnent, outre un ou deux prê-

<sup>39</sup>. On connaît l'affectation de 34 de ces 45 prêtres. Pour 29 d'entre eux, elle n'est pas particulièrement gratifiante: on relève ainsi 3 chanoines, 1 doyen, 11 curés et vicaires en Belgique, 6 desservants dans d'autres pays d'Europe, 3 missionnaires, 2 directeurs et 2 professeurs dans des collèges, 1 directeur d'une petite congrégation diocésaine. Elle est plus prestigieuse dans 5 cas: François-Xavier de Merode est pro-ministre des Armes de Pie IX, Victor

tres au clergé diocésain, un religieux ou une religieuse dans 27 cas, deux religieux ou religieuses dans 12 cas, trois religieux ou religieuses dans 4 cas. Le phénomène des vocations en grappe, au sein d'une même cellule familiale, n'est donc nullement exceptionnel: il concerne près de 250 foyers aristocratiques dans le pays.<sup>40</sup>

Contrairement à une idée reçue, le couvent ou le monastère n'est pas la voie choisie préférentiellement par des cadets et par des cadettes de famille: seuls 11,6% des religieux et 14,7% des religieuses occupent ce rang dans le ménage. Bien plus, la proportion d'aînés et d'aînées est supérieure: elle est de 17,3% chez les hommes, 18,1% chez les femmes. On sait que les plus âgés peuvent entraîner les plus jeunes à leur suite. Pour les deux sexes, ce sont les positions intermédiaires qui prédominent, avec 71,1% des religieux et 67,2% des religieuses.

Venons-en à présent aux liens de parenté parmi les consacrés de notre corpus: ils sont très fréquents, sous différentes formes.<sup>41</sup> Voyons d'abord les rapports de filiation. Deux mères prennent le voile à l'issue d'un veuvage, mais entrent dans d'autres instituts que leurs filles. Émilie d'Oultremont est rejointe par ses deux filles Olympe et Marguerite au sein de la Société de Marie Réparatrice. Un veuf achève son existence chez les Bénédictins, bien après que sa fille soit devenue Franciscaine missionnaire de Marie.

La propension d'un jeune ou une jeune noble à rejoindre qui un ou plusieurs frères, qui une ou plusieurs sœurs, dans un même ordre ou une même congrégation, n'est pas rare du tout: on l'observe dans 86 ménages pour un total de 188 personnes. C'est ainsi que se forment ce que nous appelons un quatuor (4 membres d'un foyer dans un institut), un trio (3 membres) ou un duo (2 membres). Nous repérons un seul quatuor, chez les Visitandines. Les trios sont au nombre de 14, soit 6 chez les Dames du Sacré-Cœur, 5 dans d'autres congrégations féminines et 3 dans des ordres masculins. On décèle 71 duos, dont 55 chez les femmes et 16 chez les hommes. Dans la vie conventuelle

---

van den Branden de Reeth est évêque auxiliaire du cardinal Dechamps, Stanislas-Kostka Le Grelle est aumônier en chef de l'armée belge, Charles de l'Serclaes de Wommersom préside le Collège belge de Rome, Jean-Fidèle Janssens de Bisthoven est directeur de la congrégation des Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie de Gand.

<sup>40</sup>. Soit trois familles sur dix figurant dans notre corpus. En 1958, il s'observe dans un quart des familles de jeunes religieux belges (Duchateau, 1958, 127).

<sup>41</sup>. Rappelons que, selon certains auteurs, "le sens aigu de la famille", parfois poussé jusqu'à un "sentiment de solidarité tribale" est une des caractéristiques de la noblesse (de Liedekerke, 2000, 48).

féminine, il y en a 16 chez les Dames du Sacré-Cœur, 5 chez les Bénédictines, 5 également chez les Chanoinesses de Saint-Augustin du Berlaymont, 4 chez les Carmélites, 3 chez les Dames de l'Adoration perpétuelle, 2 chez les Filles de la Charité, 20 dans d'autres congrégations. Dans les ordres masculins, nous en trouvons 10 chez les Jésuites, 3 chez les Bénédictins, 2 chez les Pères blancs et 1 chez les Scheutistes.

L'entrée de frères et sœurs dans les branches masculine et féminine d'une même famille spirituelle se rencontre également. La combinaison fils Jésuite(s)/fille(s) adhérant à un institut marqué par l'influence de la Compagnie se retrouve dans 16 foyers, pour 47 personnes: 13 cas concernent une ou des Dames du Sacré-Cœur, 1 des Dames de Saint-André, 1 autre une Dame de l'Adoration perpétuelle, 1 autre encore une Dame de Marie Réparatrice. La combinaison fils Bénédictins/fille(s) Bénédictine(s) se rencontre dans 7 foyers, pour 15 personnes. Nous relevons également une combinaison Père blanc/Sœur blanche et une autre Cistercien/Cistercienne.

Les autres liens de famille entre religieux et religieuses – tante/niece, oncle/neveu, oncle/niece, tante/neveu, cousinage – ne peuvent être répertoriés de manière exhaustive, mais uniquement parmi les porteurs du même patronyme, à l'exclusion du reste de la parentèle. Il n'empêche qu'ils apparaissent fréquemment, mais en nombre variable selon les combinaisons possibles.

Pour 838 femmes nobles engagées dans la vie conventuelle, nous repérons 219 liens tante/niece. Dans 79,5% des cas, les deux personnes optent pour des instituts différents. Pour le solde (20,5%), elles se retrouvent dans une même congrégation: nous pointons 45 duos de ce type, dont 21 chez les Dames du Sacré-Cœur, 8 chez les Filles de la Charité, 3 chez les Auxiliatrices des Âmes du Purgatoire, 3 chez les Franciscaines missionnaires de Marie, 2 chez les Bénédictines, 2 chez les Carmélites et 6 dans d'autres congrégations. On ne perdra pas de vue que la tante d'une future religieuse peut être sa marraine, ce qui renforce les affinités entre parentes.

Pour 281 nobles masculins qui entrent en religion, nous trouvons la trace de 40 liens oncle/neveu. Dans la moitié des cas, les deux personnes choisissent des instituts différents. Dans l'autre moitié, elles rallient le même ordre, soit à 12 reprises chez les Jésuites et à 8 reprises chez les Bénédictins. À nouveau, n'oublions pas que l'oncle d'un futur religieux peut être son parrain, ce qui est parfois de nature à faciliter une convergence des orientations de vie.

Pour les 1119 personnes incluses dans notre corpus, nous repérons 83 liens oncle/niece, 100 tante/neveu. Les entrées des deux protagonistes dans une même famille spirituelle sont beaucoup plus rares: il y a ainsi 11 duos Jésuite/

Dame du Sacré-Cœur et inversement, 5 duos Bénédictin/ Bénédictine et inversement.

Pour les 838 femmes qui retiennent notre attention, 125 liens entre cousines germaines sont établis, dont 13 duos seulement se cotoient dans le même institut. Pour les 281 hommes, 28 liens entre cousins germains sont attestés, dont 9 duos se destinent au même ordre: 6 chez les Jésuites, avec une forte concentration au sein de la famille Mols, et 3 chez les Bénédictins. Enfin, pour les 1119 religieux et religieuses étudiés dans cette contribution, nous dénombrons 117 liens entre cousins et cousines germaines, dont 22 mènent les protagonistes à une même famille spirituelle: soit 15 duos Bénédictin/ Bénédictine, dont 6 pour la seule famille de Hemptinne, et 7 duos Jésuite/ Dame du Sacré-Cœur.

## CONCLUSION

La noblesse belge se reconstitue à partir de 1814. Du début du XIX<sup>e</sup> siècle à 1960, elle donne volontiers à l'Église ses fils et ses filles, dont un millier opte pour la vie consacrée. Les jeunes aristocrates semblent moins attirés par un ministère dans le clergé diocésain: c'est pourquoi le déséquilibre entre religieux et religieuses est moindre dans ce milieu que dans l'ensemble de la population. Alors que l'on souligne habituellement, surtout pour le XIX<sup>e</sup> siècle, l'apport des campagnes au recrutement des congrégations, on observe une surreprésentation des grandes villes dans l'élite du corps social: cette situation atypique est due à la propension des nobles à élire leur domicile en milieu urbain.

Les aristocrates qui entrent dans la vie religieuse rejoignent un grand nombre d'instituts. Cependant, chez les hommes, trois ordres absorbent, à eux seuls, près de 80% des effectifs. Les Jésuites doivent leur prééminence au rôle qu'ils jouent dans la formation intellectuelle des futurs notables et à leurs relations suivies avec une partie des classes dirigeantes. L'attraction de l'ordre bénédictin s'exerce à travers un petit nombre d'abbayes prestigieuses, comme Maredsous et Saint-André. D'une manière générale, on remarque un réel engouement pour l'apostolat missionnaire. Chez les femmes, les vocations issues de la noblesse se dispersent davantage. Elles ne se dirigent guère vers les instituts diocésains voués à l'instruction populaire, peu vers les congrégations hospitalières. Les communautés qui tiennent des pensionnats sélects – les Dames du Sacré-Cœur, le Berlaymont, les Dames anglaises de Bruges – sont les plus prisées. Viennent ensuite des ordres contemplatifs comme les Carmélites, les Bénédictines et les Visitandines, sans oublier les Dames de l'Adoration perpétuelle, institut de taille réduite dont le noyau initiateur est issu de la noblesse belge. Les moniales d'origine aristocratique se répartissent

dans de nombreux Carmels, alors qu'elles ont tendance à se regrouper chez les Bénédictines, surtout à Maredret. En général, la famille franciscaine a peu de succès, à l'exception d'une congrégation féminine à orientation missionnaire.

La noblesse belge ne donne guère de personnalités brillantes à la vie consacrée. Les religieux de premier plan, tel dom Hildebrand de Hemptinne, se comptent sur les doigts de la main. Il en est de même pour les fondatrices d'instituts féminins, à la différence de la France.

L'aristocratie est un milieu hétérogène. Les vocations religieuses qui en émanent reflètent la diversité des positions socio-économiques. Les instituts recrutent une fraction non négligeable de leurs effectifs dans les familles, souvent titrées, de grands propriétaires fonciers. Ils touchent aussi des franges moins fortunées, à activités professionnelles de rang modeste. Des indices convergents suggèrent la prédominance d'une noblesse non seulement catholique, mais aussi assez traditionnelle: ainsi, la place considérable du patrimoine immobilier, la présence forte dans l'appareil d'État, l'implication réduite dans les secteurs dynamiques de l'économie et de la culture, l'existence de dynasties politiques à ancrage local ou régional parmi les ascendants, les sympathies ultramontaines et les comportements paternalistes caractéristiques de certains cercles de notables.

La fréquence des liens de parenté entre religieux et religieuses est frappante. Elle suggère l'éclosion de vocations en grappes ou en cascade, dans des familles généralement nombreuses, à fort engagement religieux, où la cohésion des lignées oriente les choix de vie. S'il est une tradition de service de Dieu et de l'Église dans la noblesse belge, elle semble reposer largement sur la densité des rapports de parentèle, qui pèsent très lourd dans ce milieu.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

ANNE DE MOLINA (J.) et al., éd(s.), *État présent de la noblesse du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1960-1970.

*Annuaire de la noblesse de Belgique* (jusqu'en 1888), devenu *Annuaire de la noblesse belge* (jusqu'en 1900), puis *La noblesse belge. Annuaire* (jusqu'en 1950), Bruxelles, 1847-1950.

ART (J.), *Kerkelijke structuur en pastorale werking in het bisdom Gent tussen 1830 en 1914*, Courtrai-Heule, 1977 (Anciens Pays et Assemblées d'États, 71).

ART (J.), "De evolutie van het aantal mannelijke roepingen in België tussen 1830 en 1975. Basisgegevens en richtingen voor verder onderzoek", *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, X, 1979, pp. 281-370.

ART (J.), "Belgische mannelijke roepingen 1830-1975", *Spiegel Historiae*, XVI, 1981, pp. 157-162.

AUBERT (R.), "Hospitalières du Sacré-Cœur", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XXIV, 1992, col. 1219-1220.

BECQUÉ (M.), *Le cardinal Dechamps*, II, *Le prélat*, Louvain, 1956.

*La Belgique monastique. Het Monnikenleven in België*, Zottegem, s.d.

BERTRAND (Th.), *Henri-Philippe Desclée, Henri-Jules Desclée, Jules-Louis Desclée: Tournaisiens et fondateurs de l'abbaye de Maredsous*, Tournai, 1971.

BOGAERTS (A. M.), *Dominikanen in België 1835-1958*, Bruxelles, 1969 (Bouwstoffen voor de geschiedenis der Dominikanen in de Nederlanden, A).

BRAAS (A.), *La législation nobiliaire en Belgique*, Bruxelles, 1960.

CARTON DE WIART (E.), "Boëssière-Thiennes (Gaëtan de la)", in *Biographie Nationale*, XXX, 1959, col. 180.

CASIER (J.), "Missionari d'Africa", in G. PELLICIA et G. ROCCA, éd(s.), *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, V, Rome, 1978, col. 1430-1438.

CAULIER-MATHY (N.), *Le monde des parlementaires liégeois 1831-1893. Essai de socio-biographies*, Bruxelles, 1996 (Histoire quantitative et développement de la Belgique, 1<sup>ère</sup> s., VII-1).

CHAIDRON (M.-F.), *Le recrutement des postulants des abbayes de Maredsous et du Mont-César (1872-1914)*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain, 1972.

COLLARD (E.), "L'étude sociologique des communautés religieuses féminines et de leur recrutement", in E. COLLARD et al., *Vocation de la sociologie religieuse. Sociologie des vocations. 5<sup>e</sup> Conférence Internationale de Sociologie Religieuse*, Tournai, 1958, pp. 208-238.

COUVREUR (C.), *Vie d'Émilie d'Oultremont, fondatrice de la Société de Marie Réparatrice*, Toulouse, 1967.

CUSAS (É.), *Le statut de la noblesse en France et en Belgique. Précis de législation nobiliaire et héraldique*, Bruxelles, 1997.

DE BELDER (J.), "Adel en burgerij, 1840-1914", in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, XII, Haarlem, 1977, pp. 78-98.

DE BELDER (J.), "Veranderingen in de sociaal-economische positie van de Belgische adel in de 19<sup>de</sup> eeuw", *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XCIII, 1980, pp. 483-501.

DE CRAECKER (M.-R.), "La régression sociale dans la noblesse", *Revue de l'Institut de Sociologie*, XXX, 1957, pp. 33-49.

DE GENSAC (H.), *Marie de Jésus, fondatrice de la Société de Marie Réparatrice*, Namur, 1997 (Sur la route des saints, 16).

DE GENSAC (H.), *Présentation historique de la Société de Marie Réparatrice (1818-1953)*, Rome, 1992.

DE GERLACHE (P.), "La noblesse belge", *Revue de l'Institut de Sociologie*, X, 1930, pp. 683-696.

DE GHELLINCK VAERNEWYCK (X.), "La noblesse nationale vue par nos constituants de 1831", *Bulletin de l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique*, 1986, 167, pp. 237-252.

DE GHELLINCK VAERNEWYCK (X.), "Aperçu historique sur la noblesse de Belgique", in *Association de la Noblesse du Royaume de Belgique, 1936-1986. Réflexions et perspectives*, Bruxelles, 1987, pp. 30-60 (n° spécial du *Bulletin trimestriel de l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique*).

DE LIEDEKERKE (J.-F.), "La noblesse dans un État démocratique moderne", *Revue générale*, CXXXV, 2000, pp. 41-51.

DE MAEYER (J.), "Katholiek reveil, kerk en kunst", in P. A. M. GEURTS, éd., *J. A. Alberdingk Thijm 1820-1889. Erflater van de negentiende eeuw*, Baarne-Nimègue, 1992, pp. 81-100 (KDC Bronnen en Studies, XXIV).

DE MAEYER (J.), "The Neo-Gothic in Belgium: Architecture of a Catholic Society", in J. DE MAEYER et L. VERPOEST, éd., *Gothic Revival. Religion, Architecture and Style in Western Europe 1815-1914. Proceedings of the Leuven Colloquium, 7-10 November 1997*, Louvain, 2000, pp. 19-34 (Kadoc-Artes, 5).

DE MAEYER (J.) et WYNANTS (P.), *Les Vincentiens en Belgique 1842-1992*, Louvain, 1992, (Kadoc-Studies, 14).

DE MECHELEER (L.), "Les Dominicaines du second ordre", in A. NEUBERG, éd., *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen-Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, pp. 151-163.

DENEFF (A.) et al., éd., *Les Jésuites belges 1542-1992: 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques*, Bruxelles, 1992.

DENOËL (Th.), *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1992.

DE PAEPE (J.-L.) et RAINDORF-GÉRARD (Ch.), *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles, 1996.

DE SCHAETZEN (M.), *Historique et table générale de l'Annuaire de la noblesse de Belgique depuis sa fondation, 1847-1930*, Bruxelles-Paris, 1932.

DEVADDER (J.), "Figlie della Chiesa, Benedettine Missionarie delle Parrocchie", in G. PELLICIA et G. ROCCA, éd., *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, III, Rome, 1976, col. 1551-1552.

DE WIN (P.), "De overgang van adeldom en adellijke titels volgens het vigerend adelsrecht in België", in *Le droit nobiliaire et le Conseil héraldique (1844-1994)*, Bruxelles, 1994, pp. 79-102.

DOUXCHAMPS (H.), "À propos de la collection État présent de la noblesse du Royaume de Belgique", *Le Parchemin*, 1971, 153, pp. 478-482.

DUCHATEAU (E.-P.), *Enquete over de Kloosterroepingen in België*, mémoire de licence en Sciences politiques et sociales KUL, Louvain, 1958.

D'URSEL (B.), "Noblesse et titres de noblesse", in *Le droit nobiliaire et le Conseil héraldique (1844-1994)*, Bruxelles, 1994, pp. 51-78.

DURVAUX (Th.), *Les Sœurs de la Providence de Gosselies, 1830-1914. Recrutement et fondations*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1983.

DU SART DE BOULAND (R.), *Le Duc d'Ursel, 1848-1903*, Tournai, 1904.

DUSAUSOIT (X.), "L'évolution sociale, professionnelle et politique des jésuites belges au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple du Collège Saint-Michel de Bruxelles", *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, LXXXIII, 1988, pp. 34-57.

DUSAUSOIT (X.), "Les premières années d'existence de la résidence de Mons et du collège Saint-Stanislas", in J. LORY et al., *Les Jésuites à Mons 1584-1598-1998. Liber memorialis*, Mons, 1999, pp. 211-291.

FELTZ (G.), "Hemptinne (Félix, Jean de)", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XXIII, 1990, col. 1000-1003.

FOUREZ (L.), "Hoverlant de Bauwelaere (Alexandre-Marie)", in *Biographie Nationale*, XXXII, 1964, col. 301-305.

GANGOITI (B.), "Oultremont (Émilie d')", in G. PELLICIA et G. ROCCA, eds., *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, VI, Rome, 1980, col. 1061-1062.

GAUS (H.), *Politieke en sociale evolutie van België*, I, Louvain-Appeldoorn, 1992.

GERARD (E.), *De katholieke partij in crisis. Partijpolitiek leven in België (1918-1940)*, Louvain, 1985.

GHYSENS (G.), "Fondation et essor de Maredsous (1872-1923)", *Revue Bénédictine*, LXXXIII, 1973, pp. 229-257.

GUYOT DE MISHAEGEN (G.), *Le Parti Catholique Belge de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946.

HUPEZ (P.), *Le recrutement des Jésuites belges, 1832-1914*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1990.

HUPEZ (P.), "Les novices jésuites, anciens des collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique 1832-1914", in J. LORY et al., *Les Jésuites à Mons 1584-1598-1998. Liber memorialis*, Mons, 1999, pp. 319-332.

HUYGHEBAERT (N.-N.), "Caloen (Joseph, Gérard, van)", in *Biographie Nationale*, XXXI, 1962, col. 151-162.

JACQUET-LADRIER (F.), éd., *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999 (n° spécial du *Guetteur Wallon*).

JANSSENS (P.), "De restauratie van de adelstand in het Koninkrijk der Nederlanden", *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XII, 1981, pp. 389-421.

JANSSENS (P.), *L'évolution de la noblesse belge depuis la fin du moyen âge*, Bruxelles, 1998 (Crédit Communal de Belgique, Collection Histoire in -8°, 93).

JANSSENS DE BISTHOVEN (B.), "Monastère de Nazareth (couvent anglais) à Bruges", in *Monasticon belge*, III-4, Liège, 1978, pp. 1143-1165.

KURGAN (G.) et al., *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Bruxelles, 1996.

LACROIX (M.-Th.), "L'influence ignatienne sur les constitutions des Sœurs de Saint-André", *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, LXXXVIII, 1993, pp. 88-107.

LAMBERTS (E.), éd., *De Kruistocht tegen het Liberalisme. Facetten van het ultramontanisme in België in de 19<sup>de</sup> eeuw*, Louvain, 1984 (Kadoc jaarboek 1983).

LAMBERTS (E.), "Joseph de Hemptinne, een kruisvaarder in redingote" in E. LAMBERTS, éd., *De Kruistocht tegen het Liberalisme. Facetten van het ultramontanisme in België in de 19<sup>de</sup> eeuw*, Louvain, 1984, pp. 64-109 et 290-306 (Kadoc jaarboek 1983).

LAMBERTS (E.), "Hemptinne (Joseph de)", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XXIII, 1990, col. 1003-1008.

LANGLOIS (Cl.), "Les effectifs des congrégations féminines au XIX<sup>e</sup> siècle. De l'enquête statistique à l'histoire quantitative", *Revue d'Histoire de l'Église de France*, LX, 1974, pp. 39-64.

LANGLOIS (Cl.), *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1984.

LAUREYS (D.), *De Mindere Broeders van Franciscus 1842-1992. 150 jaar Minderbroeders in Vlaanderen*, Malines, 1992.

LEFÈVRE (P.) et GUBIN (É.), "Lens, un canton rural en Hainaut vers 1850", in *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à J.-J. Hoebanx*, Bruxelles, 1985, pp. 321-351.

LE PAS DE SÉCHEVAL (J.), "Noblesse et nationalité", in *Le droit nobiliaire et le Conseil héraldique (1844-1994)*, Bruxelles, 1994, pp. 201-214.

LORETTE (J.), "Historiographie des zouaves pontificaux belges, 1860-1980", in *Actes du colloque d'histoire militaire belge (1830-1980)*, Bruxelles, 26-28 mars 1980, Bruxelles, 1981, pp. 151-163.

- LUYKX (Th.) et PLATEL (M.), *Politieke geschiedenis van België*, 5<sup>e</sup> éd., II, Anvers, 1985.
- MARCÉLIS (A.-D.), "Les Carmélites en Belgique et au Luxembourg des origines à nos jours", in A. NEUBERG, éd., *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen-Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, pp. 263-287.
- MATTEZ (M.-Th.), "Les religieuses du diocèse de Tournai. Étude sociologique de leur provenance", *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales*, XXII, 1956, pp. 649-698.
- MATTHIEU (E.), *Biographie du Hainaut*, I, Enghien, 1902.
- MEUWISSEN, (É.), *Les grandes fortunes du Brabant. Seigneurs de la terre, capitaines d'industrie*, Ottignies, 1994.
- MEUWISSEN (É.), *Richesse oblige. La Belle Époque des grandes fortunes*, Bruxelles, 1999.
- MOLETTE (Ch.), *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*, Paris, 1974.
- Monasticon du Bénélux*, Termonde, 1980.
- MORETUS PLANTIN DE BOUCHOUT (R.), *Demeures familiales. Notices historiques sur la Maison Plantin à Anvers et quelques propriétés urbaines et rurales ayant appartenu à la famille Moretus*, Anvers, 1950.
- NASSAU Senior (W.), *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons during the Second Empire*, I, Londres, 1878.
- PARET (M.) et WYNANTS (P.), "La noblesse hainuyère dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960", communication au 6<sup>e</sup> Congrès (francophone) de l'Association des Cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique, août 2000, à paraître.
- PELLICIA (G.) et ROCCA (G.), éd., *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, Rome, depuis 1974, 9 vol. parus.
- PONCELET (A.), *La Compagnie de Jésus en Belgique. Aperçu historique à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'érection de la province belge (3 déc. 1832-3 déc. 1907)*, Bruxelles, 1907.
- RASKIN (E.), *Princesse Lilian. La femme qui fit tomber Léopold III*, Bruxelles, 1999.
- ROCCA (G.), "Meeûs (Anne de)", in G. PELLICIA et G. ROCCA, éd., *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, III, Rome, 1976, col. 438.
- ROCCA (G.), "Eucaristia (Suore dell')", in G. PELLICIA et G. ROCCA, éd., *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, III, Rome, 1976, col. 1341.
- ROGGEN (H.), "Franciscaines missionnaires de Marie", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XVIII, 1975, col. 633-635.
- ROGGEN (H.), "L'ordre des Clarisses en Belgique", in A. NEUBERG, éd., *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen-Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, pp. 179-200.
- SABBE (D.), "J.-B. Béthune, promotor van neogothische beweging", *Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring van Kortrijk*, XLVI, 1979, pp. 267-355.
- SIMON, "Villermont (Antoine-Charles Hennequin de)", in *Biographie Nationale*, XXXI, 1961, col. 713-715.
- SMETS (J.), "Noblesse oblige...", dossier du *Soir illustré*, 12-8-1998, pp. 16-21.
- SOETE (J.-L.), *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique, 1863-1884*, Louvain-la-Neuve/Louvain, 1996 (Recueil de Travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 7<sup>e</sup> s., 2).
- SOETENS (Cl.), "Hemptinne (Félix, Hildebrand de)", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XXIII, 1990, col. 996-999.
- STENGERS (J.), éd., *Index des Éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975.
- STENGERS (J.), "Sur l'influence électorale des grands propriétaires fonciers en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle", in *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à J.-J. Hoebanx*, Bruxelles, 1985, pp. 354-368.
- STENGERS (J.), "La Constitution de 1831 et son application", in V. LAUREYS et al., *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, Bruxelles, 1999, pp. 30-42.

- SUAU (P.), *La Mère Marie de Jésus*, 5<sup>e</sup> éd., Tournai-Paris, 1956.
- THONISSEN (J.-J.), *La vie du comte Ferdinand de Meeûs*, Louvain, 1863.
- TIHON (A.), "Les religieuses en Belgique du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Approche statistique", *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, VII, 1976, pp. 1-54.
- TIHON (A.), "Les religieuses en Belgique (fin XVIII<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle). Approche statistique et essai d'interprétation", in *Journée d'études " Vie religieuse et enseignement"*, Champion, 29-10-1983, Champion, 1984, pp. 11-39.
- T<sup>r</sup> SERSTEVENS (P.), *Le recrutement et l'origine sociale des Sœurs de Notre-Dame et des Sœurs de Sainte-Marie au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence en Histoire UCL, 1972.
- TYCK (Ch.), *Notices historiques sur les congrégations et communautés religieuses et les instituts missionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 1892.
- UYTTERHOEVEN (J), *Baron J.-B. Béthune en de Neogothiek*, Courtrai, 1965.
- VAN DER ESSEN (A.), "La part de la noblesse dans les charges publiques du Royaume de Belgique jusqu'en 1939", in *Association de la Noblesse du Royaume de Belgique, 1936-1986. Réflexions et perspectives*, Bruxelles, 1987, pp. 100-111 (n<sup>o</sup> spécial du *Bulletin trimestriel de l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique*).
- VANDERVELDE (É), *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900.
- VAN ISACKER (K.), *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de Rechterzijde (1863-1884)*, Anvers-Bruxelles, 1955.
- VAN MEERBEECK (L.), "Couvent de Berlaymont à Bruxelles, puis à Ohain", in *Monasticon belge*, IV-5, Liège, 1971, pp. 1163-1186.
- VAN MOLLE (P.), *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeborg-Gand, 1969.
- VAN NUFFEL (R.), "Arrivabene (Giovanni)", in *Biographie Nationale*, XXX, 1956, col. 150-153.
- VAN RIJCKEVORSEL (L.), *Een wereld apart. Geschiedenis van het Sacré-Cœur in Nederland*, Hilversum, 1996.
- VERHELST (D.), *La congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut). Édition critique des sources, I, Une naissance laborieuse, 1861-1865*, Louvain, 1986.
- VERHELST (D.) et DANIELS (H.), éds., *Scheut hier et aujourd'hui. L'histoire de la congrégation du Cœur Immaculé de Marie, 1862-1987*, Louvain, 1993.
- VERSTREPEN (H.), "Lokale socio-structurele determinanten van stedelijke seculiere en reguliere priesterroepingen. Casus: stad Gent 1801-1914", *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, n.s., XXXVIII, 1984, pp. 141-180.
- WYNANTS (P.), *Religieuses 1801-1975, I, Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981 (Répertoires Meuse-Moselle, IV).
- WYNANTS (P.), *Une congrégation enseignante: les Sœurs de la Providence de Champion 1833-1914. Contribution à l'histoire de la province belge de l'institut*, thèse de doctorat en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1981.
- WYNANTS (P.), *Religieuses 1801-1975, II, France*, Namur, 1982 (Répertoires Meuse-Moselle, VIII).
- WYNANTS (P.), "La « crise des vocations » féminines en Belgique. Évolution des perspectives (de 1945 à nos jours)", *Vie Consacrée*, LVII, 1985, pp. 111-131.
- WYNANTS (P.), "De la restauration à la rénovation. Les religieuses contemplatives en Belgique (1801-1983)", in A. NEUBERG, éd., *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen-Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, pp. 59-107.
- YANS (M.), "Oultremont de Wégimont de Warfusée (Émile d')", in *Biographie Nationale*, XXXVIII, 1973-1974, col. 656-666.
- ZUMKIR (A.), "Les dynasties politiques dans la province de Liège à l'époque contemporaine", in *Annales du XXXVI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Gand*, 1955, Gand, 1956, pp. 261-289.

## De aanwezigheid van de Belgische adel in de religieuze orden en congregaties, 1801-1960

MARTINE PARET  
PAUL WYNANTS

---

### SAMENVATTING

---

De Belgische adel herstelt zich snel na 1814. Tussen 1801 en 1960 vertrouwt ze graag haar zonen en dochters aan de Kerk toe: een duizendtal onder hen zal voor een Godgewijd leven kiezen. Slechts een minderheid kiest voor de diocesane clerus, de meesten, zowel mannen als vrouwen, treden in bij een orde of congregatie. Dit heeft tot gevolg dat het overwicht van de vrouwelijke religieuzen, dat zo opvalt wanneer men de nationale bevolkingstellingen onder ogen neemt, in dit milieu veel minder uitgesproken is. Bovendien zijn, in tegenstelling tot de meerderheid van de niet-adellijke religieuzen, de religieuze edellieden van stedelijke afkomst. Dit heeft te maken met het feit dat de adel verkiest zich in steden te laten domiciliëren.

Men vindt de aristocraten in tal van religieuze instituten terug, maar bepaalde genieten toch duidelijk de voorkeur. Zo treden 80% van de edelmannen in bij drie orden. Bij de jezuïeten allereerst, dank zij de rol die dezen spelen in de opleiding van de toekomstige vooraanstaanden en hun nauwe contacten met de leidende klasse. De benedictijnen oefenen hun invloed uit via enkele prestigieuze abdijen, zoals Sint-Andries en Maredsous. Algemeen gesproken blijken de edelen vooral door het missie-apostolaat aangetrokken. De edelvrouwen vindt men in meerdere instituten terug: niet zozeer in de congregaties van bisschoppelijk recht, die zich toeleggen op het volksonderwijs en de ziekenzorg, dan wel bij deze die elitaire kostscholen besturen, zoals de dames van het H. Hart, van Berlaymont, of van het Engels klooster te Brugge. Op de tweede plaats komen de contemplatieve orden: de karmelietessen, de benedictinessen of de zusters van de Visitatie, en natuurlijk ook de dames van de Eeuwigdurende Aanbedding, een kleiner instituut dat in de schoot van de Belgische adel is ontstaan. Adellijke karmelietessen vindt men zowat overal terug, terwijl de edelvrouwen-benedictinessen bij voorkeur naar Maredret trekken. De franciscaanse familie geniet weinig bijval, op een franciscaans geïnspireerd missionair instituut na.

De Belgische adel speelde zelden een vooraanstaande rol in het religieuze leven. Eersterangsfiguren zoals dom Hildebrand de Hemptinne kan men op één hand tellen. In tegenstelling tot wat voor Frankrijk werd vastgesteld, zijn in België maar weinig stichteressen van vrouwelijke congregaties van adellijke origine.

Tussen de adellijke families onderling bestaan er belangrijke sociaal-economische verschillen, en de roepingen die uit dit milieu voortkomen weerspiegelen die diversiteit. Vele rekruten komen uit families van grootgrondbezitters. Maar ook de minder gefortuneerde gezinnen, waar de vader een bescheiden beroep uitoefent, leveren hun bijdrage. Meestal toch gaat het om adellijke families die niet alleen katholiek, maar ook erg traditioneel ingesteld zijn. Het patrimonium is hoofdzakelijk samengesteld uit onroerende goederen. De vaders zijn dikwijls ambtenaar, en een schakel in de lokale of regionale politieke dynastie, maar zelden aanwezig in de toonaangevende sectoren van het industriële of culturele leven. Ze sympathiseren met het ultramontaanse gedachtengoed en zij gedragen zich paternalistisch.

Tenslotte valt het op hoe vele mannelijke en vrouwelijke religieuzen verwanten zijn. Deze vaststelling doet het bestaan vermoeden, in sterk katholiek-geëngageerde families, van 'roepingswatervallen', waarbij de verbondenheid tussen broers en zussen, tussen ooms, tantes, neven en nichten sterk doorweegt op de levenskeuze. De sterke aanwezigheid van de Belgische adel in kerkelijke dienst schijnt in belangrijke mate te maken te hebben met de nauwe familiebanden die in dat milieu erg in ere worden gehouden.

## **The representation of the Belgian aristocracy in religious orders and congregations, 1801-1960**

MARTINE PARET

PAUL WYNANTS

---

### SUMMARY

---

The Belgian aristocracy recovers quickly after 1814. Between 1801 and 1960 the nobility offers its sons and daughters without hesitation to the church: some thousand of them choose a life of God. Some end up in the diocesan clergy, the majority (both male and female) enter an order or a congregation. Female callings are not as dominant among aristocrats as in the overall population. As opposed to the majority of the callings among commoners, the aristocratic monks and nuns have an urban background, because the noblemen and -women prefer the city to the countryside for their permanent residence. The aristocrats are represented in a number of religious institutes, but they have clear preferences. Three orders harbour 80% of all aristocratic callings. First of all, the Jesuits are popular, because they educate the future leading figures and have close ties with the ruling classes. The Benedictines are very influential through prestigious abbeys as Sint-Andries and Maredsous. In general the aristocrats are attracted to the missionary apostolate.

Noblewomen enter several institutes. Not the congregations that specialise in popular education or nursing, but especially those that have elitarian boarding schools (such as the Ladies of the Sacred Heart, of Berlaymont or the English convent in Bruges). Second are the contemplative orders: Carmelites, Benedictines, the Sisters of the Visitation, and not to forget the Ladies of the Eternal Worship, a small institute that was founded by the Belgian aristocracy. Noble Carmelite nuns can be found nearly everywhere, but aristocratic Benedictine nuns have a clear preference for Maredret. The Franciscans are not popular.

The Belgian aristocracy has seldom played a prominent role in religious life. Leading figures such as dom Hildebrand de Hemptinne are scarce. In Belgium very few female congregations have been founded by noblewomen, as opposed to the situation in France.

There are important social-economic differences between aristocratic families and these are reflected in the diversity of callings in this class. Many recruits come from landed gentry, but less well-off families (where the father only has a modest occupation) also put in their fair share. In most cases the families involved are catholic and very traditional. The patrimony mainly consists of real estate. The patri familias are often civil servants and member of a local or regional political dynasty. Usually they are not involved in

industrial or cultural activities, but they foster ultramontane and paternalistic ideas.

Finally, it is striking that many aristocratic monks and nuns are related to each other. The solidarity between brothers and sisters, uncles and aunts, nieces and nephews, in one word the close family ties, probably resulted in 'cascades' of callings in committed catholic families.